

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-quatre, le 7 novembre à 18h08, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle de Spectacle de GRANDVILLARS, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

Étaient présents : Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs, Martine BENJAMAA, Thomas BIETRY, Daniel BOUR, Gilles COURGEY, Catherine CREPIN, Roland DAMOTTE, Monique DINET, Patrice DUMORTIER, Jean-Jacques DUPREZ, Gérard FESSELET, Daniel FRERY, Jean-Louis HOTTLET, Sandrine JANIAUD LARCHER, Fatima KHELIFI, André KLEIBER, Jean LOCATELLI, Thierry MARCJAN, Robert NATALE, Emmanuelle PALMA-GERARD, Gilles PERRIN, Nicolas PETERLINI, Florence PFHURTER, Annick PRENAT, Jean RACINE, Dominique TRÉLA, Pierre VALLAT et Bernard VIATTE **membres titulaires.**

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs, Lounès ABDOUN-SONTOT, Jacques ALEXANDRE, Chantal BEQUILLARD, Anissa BRIKH, Bernard CERF, Philippe CHEVALIER, Catherine CLAYEUX, Vincent FREARD, Christian GAILLARD, Hamid HAMLIL, Michel HOUDELAT, Sophie MARKOVIC, Anaïs MONNIER, Claude MONNIER, Imann EL MOUSSAFER, Fabrice PETITJEAN, Sophie PHILIPPE, Virginie REY, Frédéric ROUSSE, Lionel ROY, Jean-Michel TALON et Françoise THOMAS.

Avaient donné pouvoir : Jacques ALEXANDRE à Martine BENJAMAA, Bernard CERF à Daniel FRERY, Christian GAILLARD à Christian RAYOT, Lionel ROY à Robert NATALE et Françoise THOMAS à Roland DAMOTTE.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Le 22 octobre 2024	Le 25 octobre 2024	En exercice	50
		Présents	28
		Votants	33

Le Président, à l'ouverture de la séance, procède à l'appel des conseillers, vérifie l'existence du quorum et proclame la validité de la séance si celui-ci est atteint. Il cite les pouvoirs reçus.

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents, Nicolas PETERLINI est désigné.

Le Président fait approuver le procès-verbal de la séance précédente et fait prendre note des éventuelles rectifications par le secrétaire de séance.

Il appelle ensuite les affaires inscrites à l'ordre du jour car seules celles-ci peuvent faire l'objet d'une délibération.

2024-07-01 Rapport d'activité 2023

Rapporteur : Christian RAYOT

Vu l'article L5211-39 du 13 juillet 1999 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Code Général des Collectivités Territoriales et la loi sur l'intercommunalité donnent l'obligation aux EPCI de notre catégorie de réaliser annuellement un Rapport d'activité qui doit être présenté au conseil.

Ce rapport reprend l'ensemble des actions de la Communauté de communes du Sud Territoire.

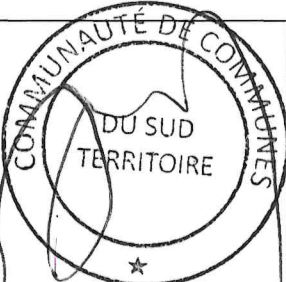
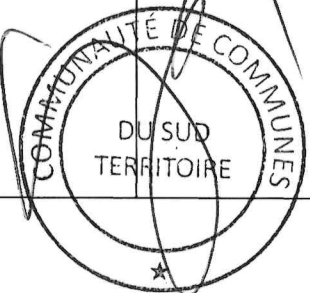
Le (ou les) représentant(s) des communes devant régulièrement rendre compte des actions de la CCST devant le Conseil Municipal, ce rapport lui permet, rapidement, de pouvoir pleinement répondre à ses obligations quant à l'information complète des tiers.

Un exemplaire de ce rapport sera transmis à chaque commune.

Le Conseil communautaire, après en avoir débattu à l'unanimité des membres présents, décide :

- **De prendre acte du Rapport d'activité 2023 de la CCST**

Annexe : Rapport d'activité 2023

<p>Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.</p>	<p>Le Président, Le Président Christian RAYOT</p> 
<p>Et publication ou notification le</p>	<p>MERCREDI 13 NOV. 2024</p>
<p>Le Président, Le Président Christian RAYOT</p>	

Envoyé en préfecture le 13/11/2024

Reçu en préfecture le 13/11/2024

Publié le

ID : 090-249000241-20241107-2024_07_01-DE

Berger
Levrault

RAPPORT D'ACTIVITE 2023

Communauté de communes du Sud Territoire

www.cc-sud-territoire.fr



Envoyé en préfecture le 13/11/2024

Reçu en préfecture le 13/11/2024

Publié le

ID : 090-249000241-20241107-2024_07_01-DE

Berger
Leyraud

Beaucourt

Boron

Brebotte

Bretagne

Chavanatte

Chavannes-les-Grands

Courcelles

Courtelevant

Croix

Delle

Faverois

Fêche-l'Église

Florimont

Froidefontaine

Grandvillars

Grosne

Joncherey

Lebetain

Lepuix-Neuf

Montbouton

Réchésy

Recouvrance

Saint-Dizier-l'Évêque

Suarce

Thiancourt

Vellescot

Villars-le-Sec

Le Président de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) adresse chaque année au Maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement, arrêté par l'organe délibérant de l'établissement *.

Ce rapport fait l'objet d'une communication par le Maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'EPCI sont entendus.

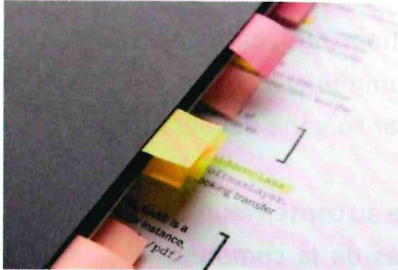
Les délégués de la commune rendent compte au moins deux fois par an au conseil municipal de l'activité de l'EPCI.

**article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT)*



Siège administratif de la CCST, Delle

Crédits photos : Le Trois, Freepik, Est Républicain



Sommaire

ÉDITO	5
CHIFFRES CLÉS	6
TERRITOIRE	7
COMPÉTENCES	8
ÉLUS	9
ORGANISATION DES SERVICES	12
PÔLE DÉVELOPPEMENT	13
A/ Aménagement du territoire	14
1/ Aménagement du site des Fonteneilles	14
2/ Contractualisation	15
3/ Santé	17
4/ Urbanisme	18
5/ Réhabilitation du bâtiment futur siège de la CCST	21
6/ Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET).....	22
B/ Développement économique	23
1/ Réhabilitation de sites	23
2/ Zones d'activités	25
3/ Bâtiment relais des Chauffours	26
4/ Aides aux entreprises	27
5/ Commerce et artisanat	28
6/ Tourisme	30
7/ Partenariats	32
C/ Politique du logement	34
D/ Communication	35
PÔLE TECHNIQUE	38
A/ Gestion des déchets	39
B/ Eau potable	47
C/ Assainissement collectif	49
D/ Assainissement non collectif (SPANC).....	52
E/ GEMAPI	53
F/ Aires d'accueil des gens du voyage.....	56
POLICE MUNICIPALE INTERCOMMUNALE	57
PÔLE CULTUREL ET SPORTIF	59
A/ Centre aquatique intercommunal	60
B/ École de musique intercommunale	63
PÔLE RESSOURCES	67
A/ Ressources humaines	68
B/ Finances / Comptabilité	69
ABRÉVIATIONS	71



Christian RAYOT

Président de la
Communauté de
communes du Sud
Territoire (CCST)

Maire de Grandvillars

Conseiller
départemental

Édito

Vous avez sous les yeux le 24^{ème} rapport d'activité de notre collectivité.

Comme vous le verrez, le niveau des investissements n'a pas faibli en 2023. Nous maintenons nos efforts pour adapter notre territoire aux enjeux du développement durable et du changement climatique.

Notamment dans les compétences qui sont concernées voire impactées directement : eau potable, assainissement, GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) et gestion des déchets.

Sur le plan économique, la Communauté de communes du Sud Territoire a acquis le site emblématique et historique « UDD », aujourd'hui exploité par Isola Composite France. Notre collectivité s'est engagée, comme elle l'a fait par le passé sur le site Amstutz à Delle, aux Forges à Grandvillars mais également sur le site dellois de LISI, à restructurer et à adapter les lieux pour en faire une usine moderne aux process innovants et d'avenir.

L'année 2023 est également à placer sous le signe de l'eau avec l'inauguration des travaux de réhabilitation de la rivière Allaine dans la traversée de Delle mais aussi l'achat d'une désherbeuse mise à disposition des agriculteurs volontaires pour diminuer la quantité d'engrais chimiques dans la culture du maïs, action phare du dispositif "L'Eau d'ici" qui vise à améliorer la qualité de l'eau à la source. Sans oublier la poursuite des travaux des stations d'épuration de Beaucourt et de Froidefontaine.










« Dans le
Sud Territoire,
on agit et on
avance »

Le présent rapport d'activité vous détaille ces actions et toutes celles réalisées dans l'année par la collectivité, tous domaines de compétence confondus.

Pour conclure, je dirais que dans le Sud Territoire on agit et on avance avec ce qu'il faut de réalisme et d'audace pour répondre aux besoins actuels et préparer l'avenir. Car comme Charles DE GAULLE le disait : « *Les plus nobles principes du monde ne valent que par l'action* ».



Chiffres clés

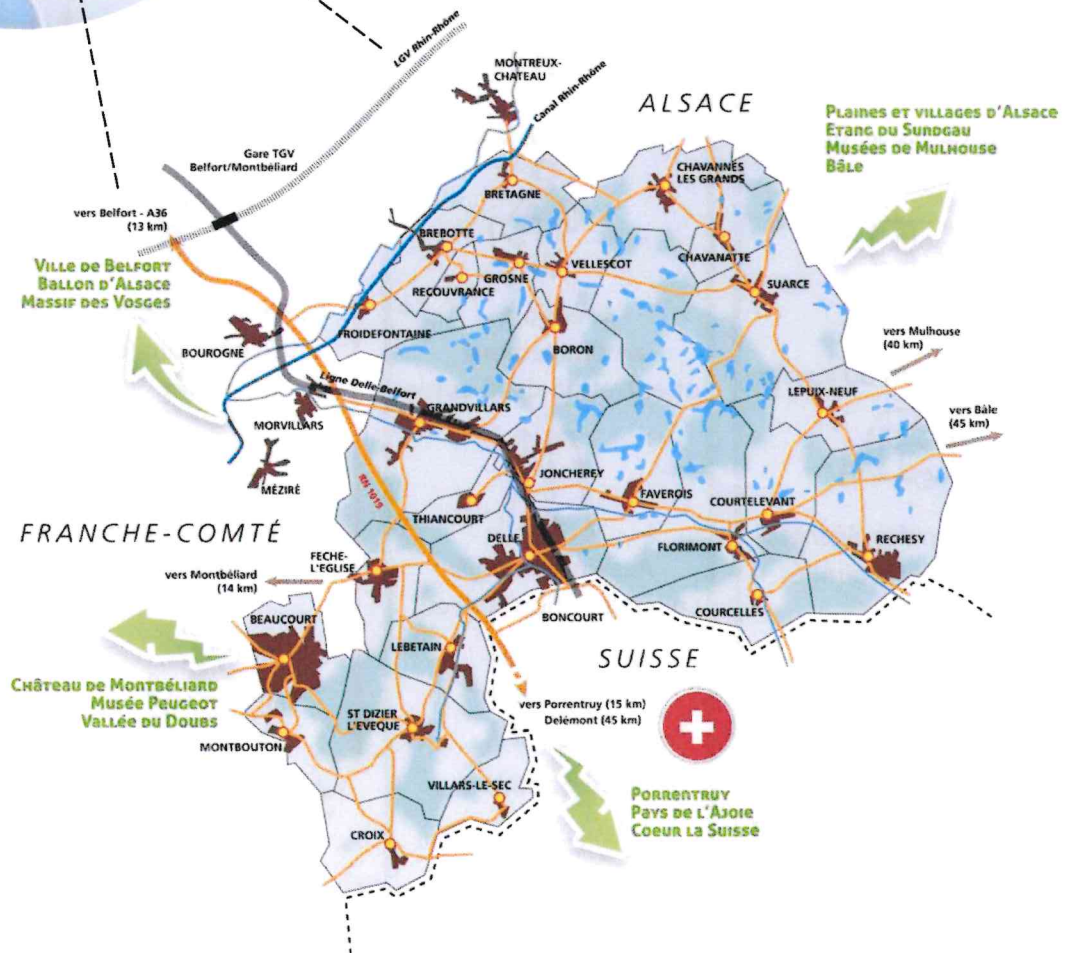
	23 599	habitants (INSEE, 2021)
	172,3	surface en km ²
	137	densité de population en hab. / km ²
	10 455	ménages (INSEE, 2021)
	11 823	logements (INSEE, 2021) dont 88 % de résidences principales
	25	km de frontière avec la Suisse
	2 231	travailleurs frontaliers (INSEE, 2019)
	1	gare territoriale et internationale à Delle
	39	en % la surface de forêts et de milieux naturels
	52	% de surfaces agricoles
	1	école de musique intercommunale 4 sites
	1	d'enseignement à Beaucourt, Delle et Grandvillars
	1	centre aquatique intercommunal
	40 ^{aine}	d'événements culturels par an
	20	sentiers de randonnée famille
	3	musées (musée Japy à Beaucourt, musée de l'Artisanat et des traditions populaires à Brebotte et Moulin de Courtelevant)
	2	itinéraires internationaux cyclistes : Francovélosuisse et Eurovéloroute 6
	1	éco-domaine de cabanes - hébergements touristiques insolites à Joncherey
	5	zones d'activités gérées par la CCST
	1	siège d'un groupe mondial : LISI à Grandvillars
	1	Police municipale intercommunale (service mutualisé)
	1	Fourrière automobile (service mutualisé)
	251	km de réseaux de distribution d'eau (hors branchements)
	156	km de réseaux d'eaux usées dont 50 km en séparatif
	5	stations d'épuration
	2	déchetteries à Fêche-l'Église et à Florimont
	160	kg/an/hab. en 2023 d'ordures ménagères résiduelles collectés (248 au niveau national)
	73	kg/an/hab. en 2023 de déchets triés collectés



Territoire



La Communauté de communes du Sud Territoire (CCST) est composée de 27 communes du sud du département du Territoire de Belfort, en Bourgogne Franche-Comté. Organisé autour de 3 centres-bourgs : Delle (5 700 hab.), Beaucourt (5 000 hab.) et Grandvillars (3 000 hab.), le Sud Territoire compte près de 24 000 habitants. Territoire transfrontalier, il partage 25 km de frontière avec le Canton du Jura suisse.



Compétences

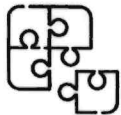
La CCST exerce des compétences obligatoires, optionnelles et facultatives.
Elle gère également 3 services mutualisés.

COMPÉTENCES OBLIGATOIRES

Développement Économique
dont commerce et tourisme



Aménagement de l'espace communautaire



Accueil des gens du voyage



Élimination des déchets ménagers et assimilés



Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI)



COMPÉTENCES OPTIONNELLES

Politique du logement et du cadre de vie



Politique de la ville



Création, aménagement et entretien de la voirie



Assainissement collectif et non collectif



Eau potable



COMPÉTENCES FACULTATIVES

Incendie et secours



Haut débit



École de musique intercommunale



Centre aquatique intercommunal



SERVICES MUTUALISÉS

Service mutualisé d'urbanisme
24 communes adhérentes



Police municipale intercommunale
23 communes adhérentes



Fourrière automobile
24 communes adhérentes



Élus



Christian RAYOT
Président
Maire de Grandvillars



Sandrine LARCHER
1^{ère} Vice-Présidente
en charge du tourisme, du commerce de proximité, de l'artisanat et de la santé
Maire de Delle



Thomas BIETRY
2^{ème} Vice-Président
en charge du centre aquatique intercommunal
Maire de Beaucourt



Daniel FRERY
3^{ème} Vice-Président
en charge des finances, de la CAO et de la mutualisation
Conseiller municipal de Courtelevant



Thierry MARCIAN
4^{ème} Vice-Président
en charge de l'eau potable
Maire de Fêche-l'Église



Monique DINET
5^{ème} Vice-Présidente
en charge de la police municipale intercommunale et de la fourrière automobile
Maire de Chavanatte



Jacques ALEXANDRE
6^{ème} Vice-Président
en charge des travaux, de l'habitat, de l'urbanisme et de la voirie
Maire de Jonchery



Jean-Jacques DUPREZ
7^{ème} Vice-Président
en charge de la GEMAPI, des politiques environnementales et des aires d'accueil des gens du voyage
Maire de Lebetain



Jean-Louis HOTTLET
8^{ème} Vice-Président
en charge de la mobilité, des transports et de la représentation dans les organismes extérieurs
Maire de Grosne



Dominique TRELA
9^{ème} Vice-Président
en charge de l'École de musique intercommunale, de l'insertion sociale et professionnelle et du CISPD
Maire de Baron



Bernard CERF
10^{ème} Vice-Président
en charge des ordures ménagères
Maire de Faverois



Claude MONNIER
11^{ème} Vice-Président
en charge de la ruralité et du monde agricole
Maire de Croix



Robert NATALE
12^{ème} Vice-Président
en charge du personnel
Adjoint au Maire de Delle



Gilles COURGEY
13^{ème} Vice-Président
en charge de l'assainissement collectif et individuel
Adjoint au Maire de Beaucourt

Autres membres du Conseil communautaire par commune

BEAUCOURT



**Philippe
CHEVALIER**
Conseiller municipal



Anaïs MONNIER
2^{ème} Adjointe
au Maire



Hamid HAMLIL
3^{ème} Adjoint
au Maire



**Catherine
CLAYEUX**
4^{ème} Adjointe
au Maire



Virginie REY
8^{ème} Adjointe
au Maire



**Chantal
BEQUILLARD**
Conseillère municipale



Michel HOUDELAT
Conseiller municipal

DELLE



Lionel ROY
1^{er} Adjoint au Maire



Fatima KHELIFI
2^{ème} Adjointe
au Maire



**Emmanuelle
PALMA-GERARD**
5^{ème} Adjointe au Maire



Daniel BOUR
7^{ème} Adjoint
au Maire



**Imann
EL MOUSSAFER**
Conseillère
Municipale



**Lounès
ABDOUN
SONTOT**
Conseiller
Municipal



**Frédéric
ROUSSE**
Conseiller
Municipal



**Françoise
THOMAS**
Conseillère
Municipale

GRANDVILLARS



**Jean
LOCATELLI**
1^{er} Adjoint
au Maire



Anissa BRIKH
2^{ème} Adjointe
au Maire



**Catherine
CREPIN**
Conseillère
municipale



**Christian
GAILLARD**
Conseiller
municipal



Sophie GUYON
Conseillère
municipale

BREBOTTE



Pierre VALLAT
Maire

BRETAGNE



Vincent FREARD
Maire

**CHAVANNES-
LES-GRANDS**



**Gérard
FESSELET**
Maire

COURCELLES



Annick PRENAT
Maire

FLORIMONT



Sophie PHILIPPE
Maire

FROIDFONTAINE



Bernard VIATTE
Maire

JONCHEREY



Martine BENJAMAA
Adjointe au Maire

LEPUIX-NEUF



**Fabrice
PETITJEAN**
Maire

MONTBOUTON



Gilles PERRIN
Maire

RÉCHÉSY



**Anne-Catherine
STEINER BOBILLIER**
Adjointe au Maire

RECOUVRANCE



Jean RACINE
Maire

**SAINT-DIZIER
L'ÉVÊQUE**



Nicolas PETERLINI
Maire

SUARCE



Patrice DUMORTIER
Maire

THIANCOURT



Roland DAMOTTE
Maire

VELLESCOT



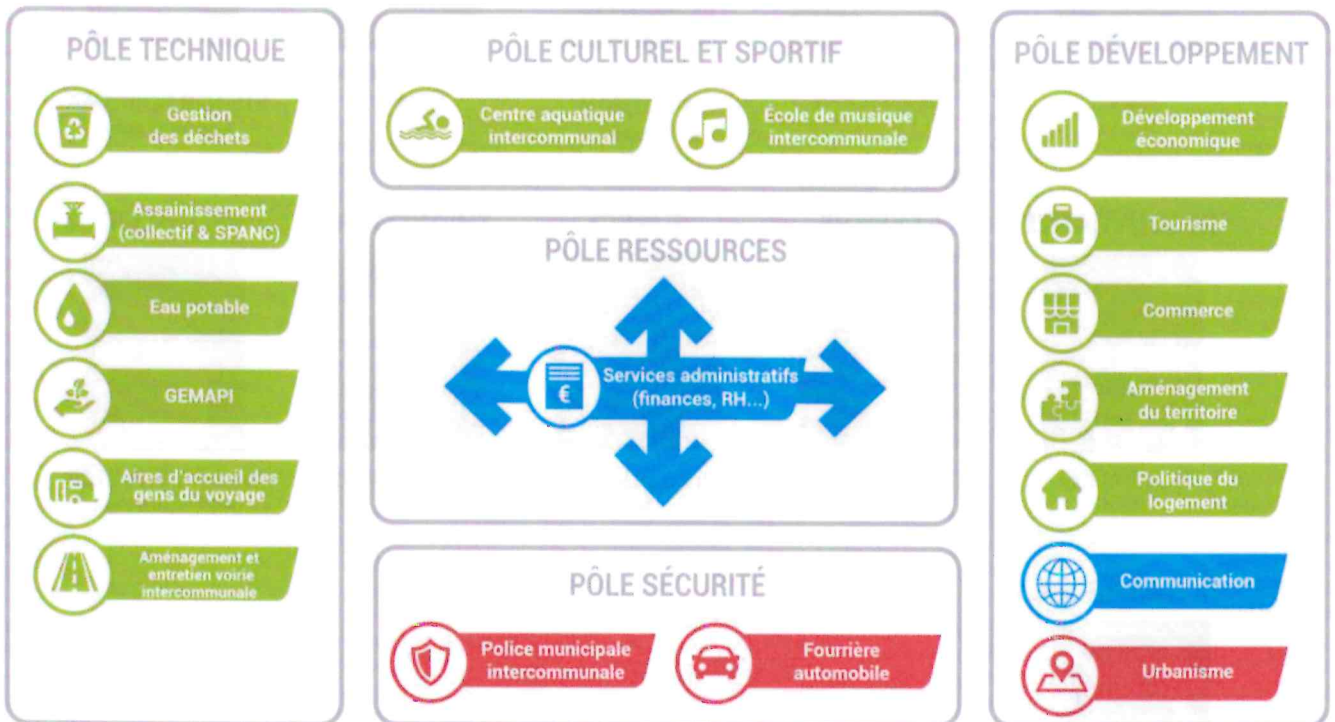
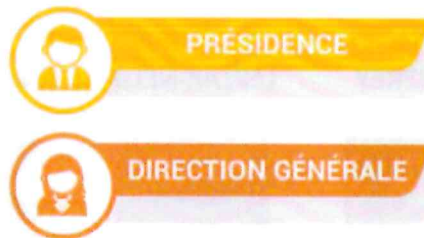
Florence PFHURTER
Adjointe au Maire

VILLARS-LE-SEC



Jean-Michel TALON
Maire

Organisation des services





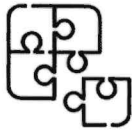
Pôle développement

L'aménagement du territoire et le développement économique sont les compétences fondatrices des communautés de communes et des compétences majeures pour la Communauté de communes du Sud Territoire.

A ce titre, la collectivité est chargée d'aménager son espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire, la conduite d'actions de développement économique ; elle est également compétente en matière de création, d'aménagement et d'entretien des zones d'activité, en ce qui concerne la politique locale du commerce mais aussi de promotion du tourisme.

Pour ce faire, la Communauté de communes s'appuie sur un Pôle développement basé au siège administratif et composé de 5 personnes placées sous l'autorité du responsable du pôle. Ces agents œuvrent dans des missions variées telles que le développement économique, le tourisme, le commerce, le développement territorial au sens large (dont la politique de l'habitat, la santé, les contractualisations...) et la communication.

Le service mutualisé d'urbanisme, rattaché au Pôle développement, est chapeauté par la Direction générale des services.



A/ Aménagement du territoire

1/ AMÉNAGEMENT DU SITE DES FONTENEILLES, BEAUCOURT



L'année 2023 a permis de finaliser l'installation des services de la police municipale intercommunale et de l'école de musique dans l'aile sud du bâtiment des Fonteneilles.

Parallèlement le plan d'actions concernant l'aménagement du site s'est poursuivi d'une part dans le cadre de la vente du premier étage de l'aile sud à la ville de Beaucourt qui a pour projet d'y installer sa médiathèque et d'autre part dans le cadre de la vente du pignon Sud-Ouest sur 3 étages à la société LA FABRIQUE qui a prévu, dans un premier temps, la réalisation de 12 logements sociaux en partenariat avec le bailleur social Ideha.

Pour parvenir à la division de l'ensemble immobilier entre les locaux destinés à des activités tertiaires et les locaux destinés à des logements, il a été procédé à une division volumétrique de l'ensemble immobilier.

En effet, la plurifonctionnalité du site nécessite la réalisation d'un état descriptif de division en volume, document qui s'est finalisé en 2023 en partenariat avec le géomètre et l'étude notariale.





2/ CONTRACTUALISATION



Contrat de Réussite et de Transition Écologique

Les Contrats de Réussite et de Transition Écologique (CRTE) sont le nouveau mode de collaboration entre l'État et les collectivités territoriales. Ils ont vocation à regrouper, en un contrat unique et évolutif, l'ensemble des dispositifs d'accompagnement de l'État et offrent une visibilité jusqu'en 2026 sur les aides apportées dans la mise en œuvre du projet de territoire.

Après une période d'élaboration et de concertation, le CRTE du Sud Territoire a été signé entre la CCST et l'État le 1^{er} février 2022. Près de 250 projets et actions y sont inscrits selon quatre grands axes : un pays accueillant / un espace de solidarité / une terre préservée / pour un avenir durable.

A la demande des services de l'État, un travail de ciblage des opérations locales les plus structurantes et prêtes à démarrer a été réalisé via plusieurs réunions techniques ponctuées d'une réunion de concertation avec les Maires le 12 janvier.

Contrat régional de revitalisation des bourgs-centres

Le Contrat de revitalisation a été signé le 26 novembre 2019 entre la CCST, Beaucourt, Delle, Grandvillars et la Région Bourgogne Franche-Comté. Il comprend 15 projets, représentant près de 6,5 M € d'investissements, soutenus à hauteur de 1,5 M € par la Région.

En 2023, 2 comités de programmation et de suivi ont eu lieu : le 24 février et le 4 juillet. Cette contractualisation est arrivée à terme le 27 novembre 2023. Les derniers projets inscrits sont en cours de réalisation.

Cette politique régionale a depuis évolué : sont désormais conclus entre les bourgs-centres éligibles et la Région des Contrats « *Centralités rurales en Région* », cosignés par la CCST. Beaucourt a signé le sien le 17 avril 2023 et Delle le 10 octobre 2023.

Programme « Petites Villes de Demain » et Opération de Revitalisation de Territoire (ORT)

« *Petites villes de demain* » (PVD) est un programme national permettant aux villes de moins de 20 000 habitants et leur intercommunalité de bénéficier d'un soutien financier spécifique de l'État et de ses partenaires pour leurs projets de revitalisation sur la période 2020-2026.





La convention d'ORT signée par la CCST, Beaucourt, Delle et Grandvillars avec l'État le 18 novembre 2022 est organisée autour de 4 axes stratégiques :

- Des petites villes dynamiques,
- Des petites villes où il fait bon vivre,
- Des petites villes respectueuses de l'environnement,
- Des petites villes solidaires.

Elle permet de soutenir 13 projets pour un investissement total de plus de 5 M d'€.

L'année 2023 a notamment donné lieu un travail d'analyse de la Mission Opérationnelle Transfrontalière (MOT) relatif aux opportunités transfrontalières.

A noter la mise en place par la Préfecture d'un Comité des financeurs en vue de favoriser la concrétisation des projets. Le CCST a ainsi présenté les projets phares du Sud Territoire lors de la première réunion de ce Comité le 17 janvier 2023.



Contractualisations via le Pôle métropolitain Nord Franche-Comté

La Région Bourgogne Franche-Comté s'appuie sur le Pôle métropolitain pour contractualiser avec les intercommunalités du Nord Franche-Comté.

Ainsi, plusieurs réunions ont eu lieu en 2023 afin de définir le contenu du **contrat Territoire En Action (TEA) 2022-2026** qui fait suite au contrat de développement métropolitain. La signature de ce contrat interviendra en 2024.

Le **programme « Territoire d'industrie »** s'inscrit quant à lui dans le cadre de la stratégie de réindustrialisation de la France. Après la réalisation un premier programme, la CCST a souhaité poursuivre sa dynamique territoriale et se mobilise ainsi, aux côtés des 4 autres intercommunalités du Nord Franche-Comté, dans le cadre de la phase 2 de ce programme couvrant la période 203 à 2027 avec un plan d'actions porté par l'Agence de Développement Nord Franche-Comté.

Labélisés « *Territoire d'Industrie phase II* » en novembre, les 5 EPCI du Pôle Métropolitain proposent un plan de 16 actions qui vise à répondre aux priorités nationales et à mieux accompagner les projets portés par les industriels.

En parallèle, la Région, l'ANCT et la Banque des Territoires ont mis en place un dispositif intitulé **Rebond industriel** qui a donné lieu à un rapprochement entre les Territoires d'industries Vosges Saônoises et Nord Franche-Comté.

Une première phase, d'octobre 2022 à février 2023, a consisté à rencontrer les entreprises des territoires d'industrie pour les accompagner dans la recherche de financements. Une feuille de route a également été élaborée.



3/ SANTÉ

Devant les difficultés d'accès aux soins sur le territoire et le manque de médecins, la CCST s'est emparée de la problématique de la démographie médicale. En effet, avec un nombre de médecins insuffisant au regard de sa population et de la superficie de son territoire, et un nombre de départs en retraite important, la CCST accuse un déficit en matière d'offre médicale. Elle multiplie à ce titre les initiatives visant à résorber la carence en matière de professions médicales et paramédicales.



Dispositifs d'accueil des professions médicales : primo installation

La CCST a décidé, en 2019, d'octroyer une aide à l'installation de 10 000 € à tout médecin s'implantant sur le périmètre de la CCST, dans l'une de ses 27 communes, quel que soit le Territoire de Vie-Santé auquel elle appartient.

Sur l'année 2023, aucune aide de ce type n'a été versée par la CCST.

Prise en charge des frais de secrétariat médical

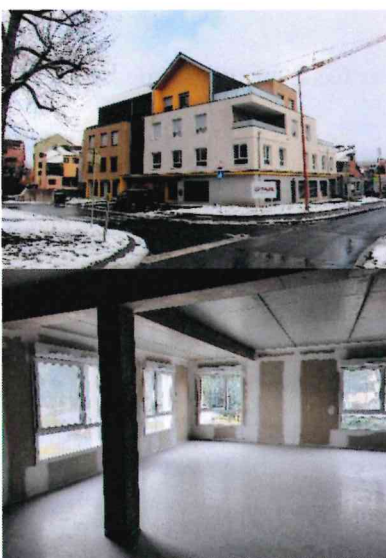
Afin de compléter l'offre en matière de démographie médicale, la CCST entend favoriser l'installation de cabinets de groupe, à travers la prise en charge d'une partie des frais liés à l'activité de soins, notamment les frais liés au secrétariat médical qu'il soit physique et/ou via une plate-forme de prise de rendez-vous (type Doctolib), dans la limite de 15 000 € HT / an, et pour une durée de 2 ans maximum. En 2023, la CCST n'a pas été sollicitée dans ce cadre.

Acquisition de cellules à vocation médicale

Dans le cadre de sa politique de soutien aux bourgs-centres et aux médecins afin d'améliorer l'offre de soins, la CCST s'est portée acquéreur de cellules dans plusieurs projets immobiliers communaux à vocation médicale.

D'une part à **Beaucourt**, dans le **pôle médico-tertiaire**, pour une surface totale de 238 m² (2 cellules) afin de permettre l'installation de médecins ou de professions paramédicales permettant de rétablir la démographie médicale sur la ville de Beaucourt et les communes avoisinantes. L'année 2023 ne compte pas de locataire.

D'autre part à Delle dans l'ensemble immobilier « **le Parc de Dérivé** » à Delle, accueillant une maison médicale. L'acquisition de deux cellules d'environ 155 m² de locaux pour un montant total d'acquisition de 363 167,40 € TTC vise l'installation, à terme, de médecins (généralistes ou spécialistes) ou professions paramédicales, permettant de rétablir la démographie médicale sur la Ville de Delle et les communes avoisinantes. L'année 2023 ne compte pas de locataire.



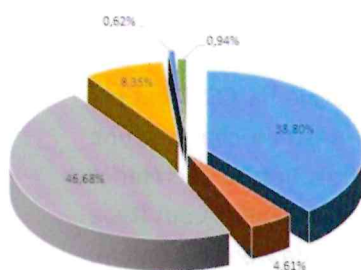


4/ URBANISME

Le service instructeur des autorisations liées au droit des sols, créé par la CCST en 2015 se charge de l'instruction, pour les communes adhérentes, des dossiers de CUa, CUb, DP, PC, PA, PD, la décision restant prise par les Maires, autorités compétentes.

Le service, basé au pôle technique à Grandvillars, compte 2 instructeurs pour 1,5 ETP. Mi-2023, un 3^{ème} agent à temps plein a été recruté afin de préparer le départ en retraite d'un des instructeurs titulaires (soit 2,5 ETP sur la 2^{ème} partie de l'année). Il instruit l'ensemble des autorisations des 24 communes adhérentes.

Répartition des dossiers par type
2023



• CU a • CU b • DP • PC • PA • PD

Instruction des autorisations liées au droit des sols

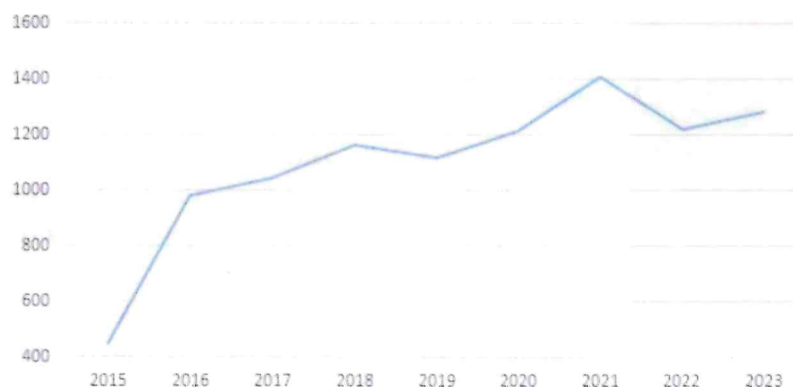
En 2023, le service a instruit :

- 497 dossiers de certificats d'urbanisme d'information (CUa)
- 59 dossiers de certificats d'urbanisme opérationnel (CUb)
- 598 dossiers de Déclaration Préalable (DP)
- 107 dossiers de Permis de Construire (PC)
- 8 dossiers de Permis d'Aménager (PA)
- 12 dossiers de Permis de Démolir (PD)

soit un total de **1 281 dossiers sur l'année**, assez stable par rapport à 2022. en baisse de 16 % par rapport à l'année précédente.

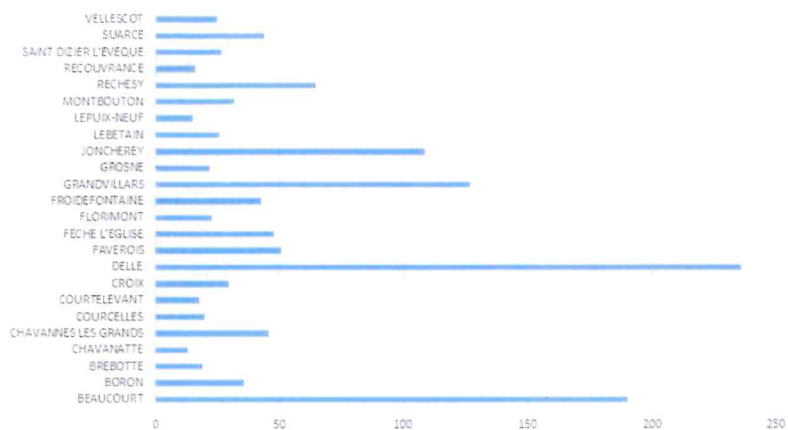
L'ensemble de ces dossiers a été instruit dans les délais légaux fixés, aucun retard d'instruction du service n'a généré de décision tacite.

Evolution du nombre de dossiers instruits

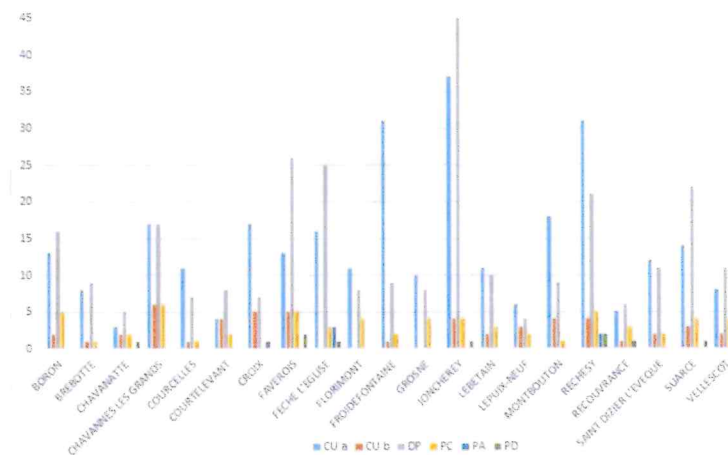




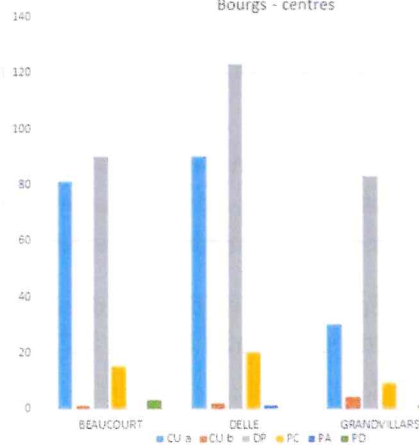
Dossiers d'autorisation d'urbanisme instruits par commune
2023



Dossiers d'autorisation d'urbanisme instruits par type
2023
Communes rurales



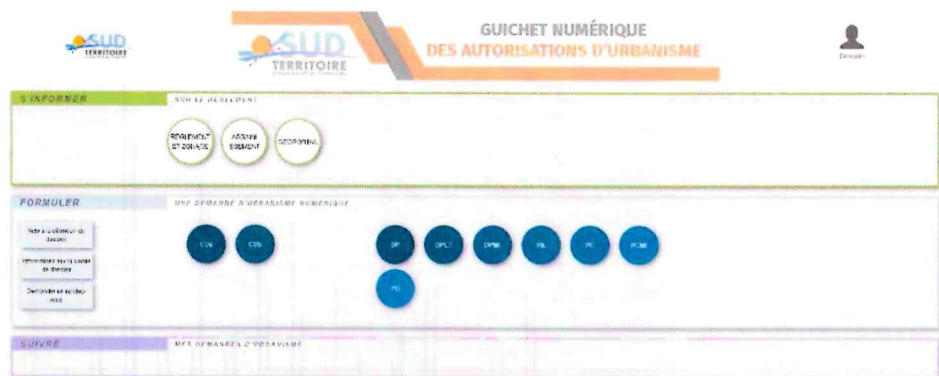
Dossiers d'autorisation d'urbanisme instruits par type
2023
Bourgs - centres



Conseil aux communes et participation aux documents d'urbanisme

Le service est également amené, sur invitation des communes, à participer aux réunions d'élaboration des documents d'urbanisme communaux. Compte tenu du peu de procédures en cours sur son périmètre et du nombre réduit de réunions organisées, la CCST n'a pas été amenée à collaborer aux groupes de travail et réunions diverses relatives à l'élaboration de documents d'urbanisme sur ses communes en 2023.

Dématérialisation des autorisations d'urbanisme

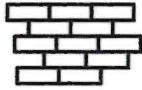


Depuis le 1^{er} janvier 2022, toutes les communes doivent être en capacité de recevoir des demandes d'autorisation d'urbanisme par voie électronique, dans le respect de l'article L. 112-8 du Code des relations entre le public et l'administration qui permet aux pétitionnaires de saisir l'administration de manière dématérialisée.

De plus, les communes de 3 500 habitants, avec leur centre instructeur, se doivent de disposer d'une téléprocédure spécifique leur permettant de recevoir et d'instruire sous forme dématérialisée les demandes d'autorisation d'urbanisme (art L. 423-3 du Code de l'Urbanisme).

Dans un souci de mutualisation, la CCST, après mise en place de la solution adéquate en collaboration avec la DDT90 et son prestataire Opéris, a pris en charge l'installation des outils nécessaires et leur mise à disposition des communes adhérentes.

En 2023, pour la deuxième année de déploiement, les dossiers déposés de manière électronique représentent 20% des demandes (contre 10 % en 2022).



5/ REHABILITATION DU BATIMENT FAUBOURG DE BELFORT A DELLE - FUTUR SIEGE DE LA CCST



Dans le cadre de l'évolution des services de la CCST et dans un souci de restructuration des espaces économiques majeurs du Sud Territoire, la collectivité s'est portée acquéreur fin 2019 d'un bâtiment situé 28 faubourg de Belfort à Delle, racheté à la SEM Sud Développement.

La CCST étant confrontée depuis quelques temps déjà à l'exiguïté du siège, et suite à la nouvelle composition du conseil communautaire, passée de 41 à 50 membres titulaires à la suite des élections municipales de 2020, rendant impossible l'utilisation de la salle de réunion actuelle pour les conseils communautaires, il y a lieu de délocaliser le siège sur un bâtiment plus grand et plus adapté à l'utilisation souhaitée.

Dans ce bâtiment de 3 niveaux sur sous-sol et sous comble, il est envisagé de réaliser les travaux nécessaires à l'accueil des services administratifs de la CCST, en anticipant leur évolution, une salle de conseil de taille suffisante permettant d'organiser les assemblées dans des conditions adaptées, une ou des salles de réunion supplémentaires et les espaces annexes nécessaires (sanitaires, salle de pause/réfectoire, archives, rangement divers...)

Compte tenu du besoin immédiat et des capacités d'investissement de la collectivité, il est envisagé de réaliser ces travaux par tranches.

La première tranche de travaux comporte les études préalables générales, les travaux de gros œuvre sur l'ensemble du bâtiment (toiture à changer, reprise éventuelle de façade, menuiseries extérieures, installation de l'ascenseur...) et l'aménagement intérieur du rez-de-chaussée et du premier étage, permettant d'installer l'accueil du siège administratif, les bureaux actuellement occupés et nécessaires aux services, une salle de conseil communautaire, une ou 2 salles de réunions supplémentaires, un réfectoire/salle de pause permettant aux agents de se restaurer sur place.

Tout en permettant la réorganisation de ses services, la CCST entend préserver ce patrimoine industriel situé en cœur de ville, le long d'un des axes principaux de la commune.

La résorption de cette friche industrielle en devenir permettra l'amélioration et le traitement paysager de l'entrée de ce site et de l'axe majeur qu'est le Faubourg de Belfort.

Le marché d'études et maîtrise d'œuvre attribué fin 2022 pour un montant de 107 905,67 € TTC, dont 18 343,97 € ont été payés en 2023, a débouché sur le rendu d'un avant-projet définitif en 2023, permettant de lancer la consultation pour le marché de travaux en novembre 2023.

Les travaux sont prévus sur l'année 2024 et 2025 pour une réception du bâtiment mi-2025.



6/ PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL (PCAET)

Un Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET) est une démarche de planification à la fois stratégique et opérationnelle. Il a vocation à mobiliser les acteurs économiques, sociaux et environnementaux du territoire en vue de lutter contre le changement climatique et la pollution de l'air.

Regroupant plus de 20 000 habitants, la CCST est coordinatrice de la transition énergétique sur son territoire et doit à ce titre réaliser un PCAET.

Au-delà de l'obligation légale, élaborer un PCAET est aussi une opportunité de réduire la facture énergétique, créer des emplois et améliorer la qualité de vie.

Les objectifs d'un PCAET sont :

- Réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES), afin de lutter contre le changement climatique (volet « atténuation ») ;
- Adaptation du territoire aux effets du changement climatique, afin d'en diminuer les impacts économiques, sociaux, sanitaires... (volet « adaptation ») ;
- Amélioration de la qualité de l'air, afin de préserver la santé des habitants.

Les différentes étapes du PCAET du Sud Territoire :



La CCST a lancé sa démarche de PCAET par délibération valant déclaration d'intention du 28 septembre 2023. Elle s'appuie sur les compétences de l'Agence d'Urbanisme du Territoire de Belfort (AUTB) pour la réalisation du diagnostic. 3 réunions techniques ont eu lieu en 2023 entre la CCST et l'AUTB dans le cadre de l'élaboration du diagnostic : le 2 mai, le 30 août et le 6 novembre.



B / Développement économique

1/ RÉHABILITATION DE SITES

La CCST a, parmi ses compétences obligatoires, le développement économique, et en particulier l'aide à l'immobilier d'entreprises. Elle a fait de cette compétence un élément central de son action, en raison des enjeux particuliers de son territoire.

La politique qu'elle a menée depuis sa création a préféré la restructuration complète de sites industriels, ou bien abandonnés, ou bien obsolètes, à la consommation de foncier vierge.

Restructuration du site Von Roll Isola France à Delle

En réponse aux difficultés de l'entreprise Von Roll, anciennement UDD, située à Delle, la CCST s'est engagée auprès des repreneurs du site et dirigeants de la société Isola Composite France, afin d'étudier la réhabilitation du site industriel, aujourd'hui inadapté.

Le projet envisagé vise ainsi à assurer la restructuration de ce site, dans le triple objectif de permettre le maintien et la création d'emplois et d'activités économiques, de permettre la création de logements en opérant la cicatrisation de la trame urbaine et de contribuer à la restauration écologique de la rivière Allaine.

Le montant total prévisionnel de cette restructuration se monte à plus de 8,6 millions d'€ HT et comprend l'ensemble des déconstructions, des opérations de dépollution, des opérations de terrassement, la réhabilitation de bâtiments, que ce soit ceux conservés par Isola ou ceux à transformer en logements, la réalisation de nouvelles voiries et la réalisation de stationnements.

L'acquisition du site, pour un montant de 186 300 € (acquisition + frais), première dépense relative à ce projet, a été réalisée le 1er septembre 2023 et a donné lieu à une signature officielle.



En parallèle, une procédure de dialogue compétitif de conception réalisation pour la restructuration du site a été lancée en fin novembre 2023.

Cette procédure, qui se déroule en 2 phases, devrait permettre de désigner un candidat pour la restructuration du site courant 2024.

Le projet global bénéficie d'une subvention au titre du Fonds friches – volet recyclage foncier pour un montant de 585 571 €.

Concession pour la phase 2 de la réhabilitation du site des Forges à Grandvillars



La seconde phase du projet est aujourd'hui achevée et a porté sur l'aménagement de la Place des Forges et des espaces situés au nord du canal usinier.

Cet aménagement, dont l'enjeu est de créer un trait d'union entre la Place des Forges et les différentes fonctions urbaines, repose sur les choix suivants :

- La Place des Forges, autrefois cour logistique, est totalement sortie de l'espace industriel ; son aménagement est à ce jour terminé et se présente sous forme de gradins doux suivant la déclivité existante entre la RD 19 et le niveau des bâtiments périphériques (Bâtiments R et U).
- La circulation des véhicules à moteur sur la place y est interdite (sauf véhicules de secours) ; elle est dédiée aux piétons et aux modes doux et est traversée par la piste cyclable,
- Le bâtiment dit « *des Casernes* » a été démoli pour laisser place à l'aménagement d'un parking qui a été achevé en 2021. Il permet de desservir les Bâtiments R et U mais également les services techniques de la CCST présents au rez-de-chaussée du bâtiment R,
- Le canal usinier, autrefois élément de coupure, devient une liaison qualitative entre les différentes parties du site. A noter que le canal proprement dit a été restauré lors de la première phase, avec démolition

de la dalle qui le recouvrait et qui supportait des bâtiments de production. Les travaux sur le canal dans cette seconde phase sont à ce jour terminés et ont consisté en la restauration des vannages et du bassin qui servait de réservoir pour les besoins énergétiques, et la mise en valeur des installations hydrauliques.

Depuis la genèse de l'opération, le montant total des investissements s'élève à 33 843 200 € HT.

La participation prévisionnelle de la CCST est évaluée quant à elle à 5 990 000 € HT, sans changement depuis le bilan au 31 décembre 2021.

En 2023, la CCST a versé une somme de 300 000 €, montant ainsi sa participation à 3 900 000 € au 31 décembre 2023.

Les 1 440 000 € restants seront à verser d'ici 2027.

2/ ZONES D'ACTIVITÉS

Entretien des espaces verts

Pour l'année 2023, un nouveau marché d'entretien des zones d'activités économiques et de l'aire de covoiturage a été contracté pour une année entre la CCST et l'entreprise ID VERDE.

Le montant des prestations s'élève à 20 831,40 € HT.

Entretien des séparateurs hydrocarbures des bassins de rétention

Conformément aux arrêtés du 19 janvier 1995 et du 30 mai 2006, la CCST doit veiller au bon fonctionnement des bassins de rétention des eaux pluviales et des séparateurs d'hydrocarbures situés sur les zones d'activités.

Au cours de l'année 2023, la CCST a mandaté la société OSIS pour effectuer l'entretien des séparateurs hydrocarbures des bassins situés sur ses zones d'activités pour un montant de 11 845,93 € TTC.

Surveillance du rejet des eaux pluviales à la sortie des séparateurs hydrocarbures

Le laboratoire d'analyse des eaux de Voujeaucourt est mandaté par la CCST pour effectuer les analyses des eaux à la sortie des séparateurs hydrocarbures des ZAC. Le montant, pour l'année 2023, des prélèvements et analyses des eaux de rejets se monte à 2 015,09 € HT.

Réfection de la voirie ZAC des Chauffours à Delle

Différentes dégradations de la voirie et un affaissement de chaussée localisé ont conduit la CCST a mandaté l'entreprise Roger MARTIN pour procéder en 2023 aux réfections nécessaires le tout pour un montant de 7 139,05 € HT.

Vente de foncier à la ZAC des Grands Sillons à Grandvillars

Au cours de l'année 2023, la CCST a suivi trois porteurs de projets dans leurs démarches d'achat de foncier sur la ZAC. Ces démarches sont toujours en cours à la fin de l'année 2023.

3/ BÂTIMENT RELAIS DES CHAUFFOURS



Le montant des loyers perçus pour l'année 2023 se monte à 70 407,01 € HT.

Détail de l'occupation des quatre cellules en 2023 :

- Une cellule de 300 m² par la SARL Ernest ROTH France spécialisée dans la vente de machines et équipements notamment dans le domaine agricole ;
- Une cellule de 300 m² par l'entreprise ITAL CERAM & COMMERCE spécialisée dans l'import-export de découpage et/ou de façonnage de pierre naturelles et carrelages ;
- Une cellule de 300 m² par SOLID'R AUTO spécialisé dans la mécanique, réparation entretien de tout véhicule ;
- Une cellule de 300 m² par la société Fermetures Franc-Comtoises jusqu'au mois d'avril 2023 et par Monsieur Cédric PIANZI à compter du mois de juillet 2023.



4/ AIDES AUX ENTREPRISES

Aide à l'Immobilier d'Entreprise (AIE)

La CCST a décidé de soutenir et d'encourager les investissements immobiliers d'entreprises situées sur son territoire (construction, extension, acquisition ou rénovation de bâtiments). Les modalités d'attribution de cette aide ont été définies dans un règlement d'intervention élaboré par la CCST.

Ce dispositif s'inscrit dans la politique communautaire en faveur du développement économique et dans les objectifs du Schéma Régional de Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII).

En 2023, aucune aide n'a été octroyée par la CCST.

Suivi de projets et contacts avec les entreprises locales

En 2023, diverses réunions sont organisées avec les partenaires du développement économique par l'ADN FC (Agence de Développement Économique Nord Franche-Comté) afin de faire le point et le suivi des demandes faites par les entrepreneurs pour la location, l'acquisition de locaux ou terrains dans le département du Territoire de Belfort.

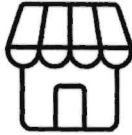


Le Club des Chefs d'Entreprises du Sud Territoire

Parallèlement la CCST maintient, dans le cadre de sa compétence en développement économique, son partenariat avec le Club des Chefs d'Entreprise du Sud Territoire créé en 2011. Elle participe régulièrement à l'organisation de rencontres avec les Chefs d'Entreprises locaux lui permettant ainsi de mieux connaître les acteurs économiques présents sur son territoire et d'appréhender le contexte local.

Elle apporte également son soutien dans l'organisation des manifestations du Club (réunions thématiques et événements conviviaux).

Le Club des Chefs d'Entreprises compte une quarantaine d'adhérents en 2023.



5/ COMMERCE ET ARTISANAT

L'action intercommunale en matière de suivi et de développement du commerce et de l'artisanat a été initiée à l'occasion de l'Opération Collective de Modernisation de l'Artisanat, du Commerce et des Services (OCMACS) mise en place en 2015.

Construction d'une Maison du Terroir à Vellescot



Les travaux de construction de la maison du terroir située à Vellescot se sont poursuivis au cours du premier semestre de l'année 2023. La livraison du bâtiment a eu lieu en août 2023 avec une réception des travaux le 4 août.

Le montant total de l'opération s'élève à 787 669,00 € HT. Le montant total des travaux s'élève quant à lui à 584 281,00 € HT.

La construction de la maison du terroir fait l'objet d'une aide de l'Etat de 150 000 € dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL 2021) et d'une aide de la Région au titre du CADD 2015-2017 d'un montant de 20 000,70 € HT.

D'autres subventions ont été accordées en 2023 à savoir :

- Une aide au titre du fonds de compensations collectives agricoles (CCA) de l'Aéroparc de Fontaine pour un montant de 76 311,60 €.
- Une aide au projet d'investissement dans le cadre de Projets Alimentaires Territoriaux Bourgogne-Franche-Comté pour un montant de 150 000 €.

Par ailleurs, dans le cadre de l'aménagement intérieur de la structure, la CCST a déposé en mai 2023 un dossier de demande de subvention à hauteur de 25 000 € au titre du fonds de soutien au commerce rural sédentaire. Cette subvention a été octroyée en août 2023.

Centre commercial de la ZAC de l'Allaine à Delle



Le montant des loyers perçus sur l'année 2023 se monte à 94 906,57 € HT.

Sur 8 cellules commerciales propriété de la Communauté de communes, 7 sont louées en 2023 dont une jusqu'en septembre 2023.



Soutien au commerce et à l'artisanat local

Dans le cadre de la **convention de partenariat entre la CCST et la Chambre de Commerce et d'Industrie du Territoire de Belfort (CCI90)** (10 000 € / an), des ateliers de formation et d'échange, animés par la CCI à destination des entrepreneurs locaux, ont été organisés au siège de la CCST. Les 7 ateliers organisés en 2023 ont été suivis par une vingtaine de participants, ce qui a permis aux 17 porteurs de projets résidant sur le périmètre de la CCST d'être accompagnés.

Une opération d'**identification et de qualification des locaux vacants** a été réalisée également pour les 3 centres-bourgs

Concernant les **Marchés du terroir**, 6 manifestations ont eu lieu :

- Boron - 26 mai
- Suarce - 9 juin
- Joncherey - 30 juin
- Villars-le-Sec - 22 septembre
- Thiancourt - 6 octobre
- Courtelevant - 1^{er} décembre



6/ TOURISME

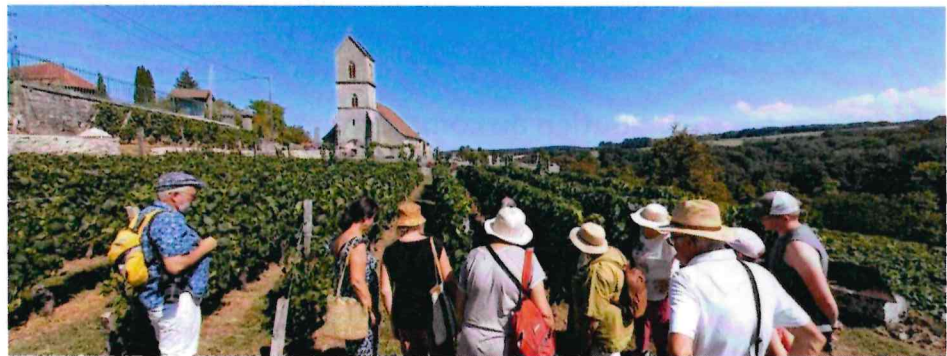


Domaine Coucoco Grands Reflets à Joncherey

L'année 2023 est la première année d'exploitation de la totalité du potentiel de cabanes prévu au permis de construire, soit 25 cabanes. Les gérants ont pu densifier leur offre notamment grâce à la salle de séminaire, qui a permis d'organiser de nouveaux types d'évènements (lancements commerciaux, séminaires d'entreprises, ateliers...).

Au total, ce sont 4 891 nuitées qui ont été réalisées (soit environ 10 500 « cabaneurs » accueillis, en augmentation de 12 % par rapport à 2022) pour un taux d'occupation de 81,97 %.

Partenariat avec Belfort Tourisme



La convention de partenariat 2023 avec Belfort Tourisme, Comité départemental du tourisme du Territoire de Belfort (8 000 € / an) a généré 6 manifestations dont plusieurs ont rencontré un vif succès :

- 17/07 - Atelier pâtisserie - Joncherey
- 22/07 - Baptême de plongée - Centre aquatique intercommunal à Delle
- 28/07 - Balade bien-être - Parc des Cèdres, Beaucourt
- 08/08 - Atelier de Merlin - Boron
- 21/08 - Visite du vignoble de Saint-Dizier-L'Evêque
- 26/08 - Baptême de plongée - Centre aquatique intercommunal à Delle



Entretien des sentiers de randonnée

Côté entretien des 20 sentiers de randonnée famille, la CCST continue de collaborer avec Balisage 90 (2 725 € / an).

Camping de Joncherey

L'achat du camping de Joncherey a été finalisé en novembre 2022.

À la suite de l'étude stratégique menée par le cabinet KPMG et confirmant le fort potentiel de cet équipement touristique, et dans l'attente du développement du site selon un concept restant à préciser, un bail a été signé avec la SARL des Cabanes des Grands Reflets pour l'exploitation de juillet à novembre 2023 des 4 chalets présents sur le site, permettant ainsi un maintien de l'activité, même partielle.

Au total sur la période, ce sont 248 nuits qui ont été commercialisées, pour un taux d'occupation de 54 % sur ces hébergements locatifs. La durée moyenne du séjour varie de 3 à 5 nuits (courts séjours) à 2 ou 3 mois.

Dans le même temps, des travaux de réfection et d'amélioration des chalets mais aussi et surtout du bâtiment d'accueil ont été réalisés tout au long de l'année et bénéficient d'une subvention de l'Etat au titre de la DETR.



Pôle touristique rural à Brebotte

La CCST a réalisé la construction d'un gîte d'accueil pour touristes à Brebotte comprenant un restaurant d'environ 50 couverts, terrasse d'extérieur, 5 chambres de 2 à 4 places ainsi qu'un local de stockage pour vélos, le tout sur une surface d'environ 200 m².

Le succès croissant de cet équipement, et notamment du restaurant, depuis son ouverture en 2019 génère un besoin de surface complémentaire en particulier en termes de stockage.

En parallèle, afin de garantir le confort des touristes accueillis, l'installation d'une climatisation dans les chambres s'est avérée nécessaire.

Un marché de travaux pour l'extension de cet équipement a été lancé en 2023 et attribué en 2 temps pour un montant total de 191 992 € HT.

Les travaux d'installation de la climatisation ont été confiés à l'entreprise MDTE et se sont déroulés sur l'année 2023. L'essentiel des travaux se déroulera quant à lui sur l'année 2024.



7/ PARTENARIATS

Avec l'Agence Économique Régionale Bourgogne Franche-Comté (AER BFC)

Actionnaire de l'Agence Économique Régionale Bourgogne Franche-Comté, la CCST participe régulièrement aux réunions de travail lui permettant de s'appuyer sur les plans d'actions mis en place par l'Agence.

Avec le MEDEF Franche-Comté dans le cadre de la mise en place d'un réseau de parrainage

Une convention de partenariat d'une année a été renouvelée en mars 2023 entre la CCST et le Mouvement des Entreprises de France (MEDEF) en Franche-Comté dans le cadre d'actions spécifiques en faveur de l'emploi. L'objectif est de favoriser la rencontre entre les demandeurs d'emploi et les entreprises et également de développer les ressources externes nécessaires pour favoriser le retour à l'emploi. Le montant du financement de la CCST dans cette action de parrainage s'élève à 10 000 € en 2023 pour un objectif minimum de 20 demandeurs d'emploi parrainés.

Avec l'Agence de Développement Économique Nord Franche-Comté (ADN-FC)

La CCST adhère depuis 2015 à l'ADN-FC qui a pour objet de :

- Susciter et de favoriser l'implantation et le développement d'entreprises,
- Favoriser et de coordonner le développement économique,
- Promouvoir l'image, la notoriété et la visibilité du territoire tant localement qu'à l'extérieur de ses frontières administratives,
- Œuvrer au maintien et au développement de l'emploi.

En 2023, le Conseil Communautaire a voté l'avenant n°2 à la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens pour les années 2021-2023. Cet avenant fixe le montant de la contribution financière de la CCST à 30 000 € annuels.

Avec la Mission Locale du Territoire de Belfort

Consciente des difficultés d'accès à la formation et à l'emploi rencontrées par les jeunes, la CCST soutient les actions et les projets de la Mission Locale qui :

- Facilite l'information des acteurs locaux et du public,
- Assure l'accueil, l'information et l'orientation des jeunes,



- Assure l'accompagnement personnalisé des jeunes vers la formation et l'emploi,
- Développe des actions partenariales.

En 2023, le montant octroyé par la CCST à la Mission Locale du Territoire de Belfort est de 16 200 €. 339 jeunes ont été accompagnés au cours de l'année.



Avec l'Agence d'Urbanisme du Territoire de Belfort (AUTB)

En 2023, la CCST a décidé d'adhérer à l'AUTB, outil d'ingénierie d'intérêt public sous régime associatif, en vue notamment de renforcer la veille et l'observation, de mieux identifier les enjeux et priorités territoriales, de poursuivre l'inscription du territoire dans un urbanisme qualitatif, adapté à ses caractéristiques géographiques, sociales, environnementales, paysagères et économiques et d'accompagner les projets locaux.

La contribution de la CCST sur l'année est de 35 000 €.

Plus spécifiquement, l'AUTB a accompagné la CCST en 2023 sur les dossiers suivants :

- Lancement et diagnostic PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial) ;
- Inventaire des Zones d'Activités Economiques (IZAE).



C/ Politique du logement

Amélioration de la qualité de vie des personnes vieillissantes et en perte d'autonomie locataires de Territoire Habitat

Dès 2012, la CCST s'est engagée conjointement aux côtés du Département et de Territoire Habitat dans un programme d'actions visant à améliorer la qualité de vie des personnes vieillissantes et des personnes en perte d'autonomie locataires de Territoire Habitat. Engagement formalisé à travers une convention CCST - Territoire Habitat renouvelée fin 2020 qui valide un engagement intercommunal à hauteur de 10 000 € maximum par an, en fonction du nombre de dossiers.

En 2023, la participation de la CCST pour 4 dossiers s'élève à 5 250 €.

Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH)

L'OPAH du Sud Territoire a été lancée le 25 juin 2019 pour une durée initiale de 3 ans avec l'État, l'ANAH (Agence nationale de l'habitat) et le Département.

Les principaux axes de travail sont la lutte contre l'habitat indigne et dégradé, l'amélioration du bâti, la lutte contre la vacance et le développement d'un parc social.

Le 25 juin 2023, un 4^{ème} avenant à la convention a été signé prolongeant l'OPAH jusqu'au 24/06/2024 et modifiant également une partie du dispositif avec de nouveaux objectifs quantitatifs. Il est ainsi prévu la réhabilitation, en 5 ans, de 220 logements (dont 20 logements en copropriété) avec plus de 2 millions d'€ d'aides de l'ANAH et plus de 410 000 € d'abondements de la CCST.

Le suivi-animation est cofinancé par l'ANAH (35 %), le Département (15 %) et la CCST. Jusqu'en juin 2023, il a été confié au cabinet URBAM Conseil pour un coût annuel de 56 300 € HT. Pour la 5^{ème} année allant de juillet 2023 à juin 2024, un nouveau marché a été attribué à URBAM Conseil pour un montant de 58 400 € HT.

En 2023, 2 dossiers de propriétaires bailleurs (2 logements) et 15 dossiers de propriétaires occupants PO (15 logements) ont été engagés.

Depuis le lancement de l'OPAH, 165 logements (6 copropriétés, 137 logements de propriétaires occupants et 22 bailleurs) ont été rénovés avec les aides de l'OPAH, soit un abondement CCST de 240 000 €.

Le travail de coordination avec Gaïa Énergies, guichet « France Rénov' » s'est poursuivi via une permanence à la CCST tous les 2^{èmes} jeudi du mois.





D / Communication

L'objectif de la communication est de mettre en avant l'action de la CCST portée par les élus et plus globalement de faire connaître et de mettre en valeur le Sud Territoire. En plus de sa fonction support des différentes actions et services de la collectivité, la communication est appréhendée comme un levier stratégique de développement territorial. La communication est assurée par 3 agents soit un peu moins de 2 ETP (équivalents temps plein).



Publications et opérations de communication générale

ÉCHO DU SUD

La CCST a édité en 2023 deux numéros (mai et novembre) de son magazine à destination du grand public « *l'Écho du Sud* », entièrement élaboré en interne. Ce magazine, imprimé à 12 150 exemplaires est distribué dans toutes les boîtes aux lettres des 27 communes de la CCST. Le numéro de novembre a également été décliné en format audio.



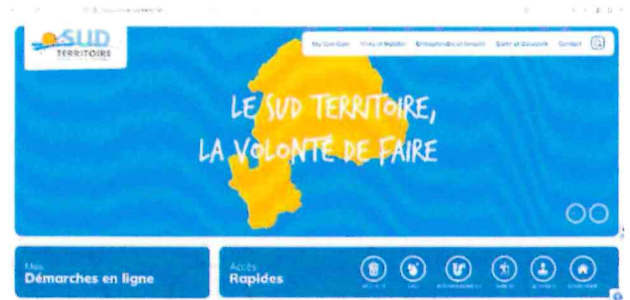
INSERTIONS DANS DES SUPPORTS A RAYONNEMENT EXTRACOMMUNAL

- Insertion supplément « *Ici on agit* » de l'Est Républicain sur l'Eau d'Ici, 21 juin
- Insertion magazine de l'Est Républicain « *Balades estivales* », juin.
- Dossier découverte Esprit Comtois, été.
- Double page supplément « *Économie* » et magazine « *Vivre dans l'Aire urbaine* » de l'Est Républicain, novembre et décembre.
- Émission Radio France Bleu spéciale « *1 jour à Beaucourt dans le Sud Territoire* », 2 juin.

RELATIONS PRESSE

L'entretien et le développement des relations presse visent à assurer une couverture médiatique à l'action intercommunale. 20 communiqués (envoyés également aux communes) ont été diffusés à la presse locale en 2023 (24 en 2022, 35 en 2021, 40 en 2020 et 10 en 2019).

En parallèle, la revue de presse journalière s'est poursuivie.



Communication digitale

SITE INTERNET

Initiée en 2022, la refonte du site internet est effective depuis l'été 2023. En effet, le site mis en place en 2015 s'était enrichi au fur et à mesure des prises de compétences sans réflexion d'ensemble sachant que les pratiques ont évolué avec notamment l'avènement des réseaux sociaux, devenus incontournables et l'usage généralisé du smartphone. Le nouveau site se veut ainsi moins institutionnel, plus proche des habitants et des touristes. Il est aussi plus en phase avec les pratiques actuelles : affichage optimisé pour toutes les tailles d'écran, accès rapides, liens directs, documents, formulaires en ligne ou à télécharger...

PAGE FACEBOOK

L'activité s'est poursuivie en 2023. Le nombre d'abonnés a augmenté de plus de 350 personnes pour atteindre 2 970 « followers » au 31 décembre.

PAGE LINKEDIN

Afin notamment de faciliter les recrutements et favoriser l'esprit d'équipe, la CCST a ouvert début 2023 une page sur le réseau social professionnel LinkedIn.

CHAÎNE YOUTUBE

Afin de valoriser les différentes vidéos produites par la CCST (clip de présentation, vidéos de l'école de musique...) ou concernant son action (reportages), la chaîne YouTube CCST créée en 2020 a continué à être alimentée en 2023.



Communication thématique - Appui des services

Le service Communication accompagne toute l'année les différents services :

- Gestion des déchets : accompagnement à la mise en place des nouveaux services (extension des consignes de tri, collecte des biodéchets, lutte contre les refus de tri...).
- École de musique intercommunale : plaquette 2023-2024 et accompagnement des manifestations.
- Commerce : marchés du terroir, ateliers CCI et maison du terroir.
- Tourisme : programme de sorties estivales, animations Centre aquatique...
- Centre aquatique : mise à jour du flyer des activités, des horaires et des tarifs.
- GEMAPI : accompagnement des actions du service notamment sensibilisation aux scolaires, séminaire eau DDT et inauguration des travaux dans la traversée de Delle.
- Eau potable : information sur les coupures, pannes, entretiens et réparations du réseau.
- L'Eau d'ici : notamment signature charte d'engagement et inauguration désherbeuse.
- OPAH : communication sur les évolutions et prolongements du dispositif.
- Economie : signalétique des zones d'activités.
- Organisation de signatures et manifestations : vœux 2023, signature des fonds de concours avec les communes, signature des partenariats de communication, inaugurations...
- ...



Communication interne

4 numéros trimestriels (janvier, avril, juillet, octobre) de la lettre d'informations interne « CCST'Infos », ont été diffusés à l'ensemble des agents de la CCST. L'organigramme des services et le livret d'accueil des nouveaux agents sont en parallèle régulièrement mis à jour.

Partenariats de communication

Dans le cadre du développement de l'image et de l'attractivité du Sud Territoire, la CCST est partenaire de grands événements locaux. Cet accompagnement prend la forme d'une prise de participation dans la communication des événements / structures partenaires.



FESTIVAL MUSIQUES PLEIN SUD 2023

La CCST a renouvelé en 2023 le partenariat de communication avec les associations organisatrices du festival « Musiques Plein Sud » qui s'est déroulé dans 3 villages du Sud Territoire sur 1 week-end les 7, 8 et 9 juillet (10 610 € pour chacune des 3 associations). Chaque date a donné lieu à 2 concerts.

L'édition 2023 a une nouvelle fois permis de proposer aux habitants du Sud Territoire des spectacles musicaux de haute tenue, gratuits, en milieu rural.

ASSOCIATIONS CULTURELLES

La CCST a renouvelé en 2023 son accompagnement des principales structures / manifestations locales à rayonnement intercommunal voire au-delà : Maison Pour Tous de Beaucourt, Delle Animation, Grandv'hilare, association franco-suisse Nuits d'été de Milandre qui produit le spectacle théâtral bisannuel « *Les Nuits de Milandre* », association Vivre ensemble de Brebotte dans le cadre de son spectacle historique annuel son et lumière (10 000 € par structure) et Comité des fêtes de Suarce pour la fête de l'Âne (3 000 €).





Pôle technique

Sont regroupées dans le Pôle Technique installé sur le site des Forges à Grandvillars tout un ensemble de compétences, gérées en régie par la CCST, au bénéfice des habitants : assainissement (collectif, non collectif et eaux pluviales), eau potable, gestion des déchets, GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) et Aires d'accueil des gens du voyage.

Le choix de la gestion en régie de ces compétences, transférées par plusieurs syndicats intercommunaux préexistants, est significatif : il montre la volonté de la CCST de maîtriser le service rendu afin d'être au plus proche des besoins du territoire.

Un service « Accueil - Secrétariat - Facturation », composé de quatre personnes, est mutualisé entre l'ensemble de ces services techniques. Il est notamment chargé de renseigner les particuliers, de les mettre en relation avec les techniciens et d'établir la facturation des différents services. Cette mutualisation permet à tout usager d'avoir une porte d'entrée unique en cas de changement de situation (déménagement, emménagement...).



A/ Gestion des déchets



Présentation et organisation du service

Fin 2023, le service de gestion des déchets comptait 19 agents exerçant les fonctions d'agent de collecte, de valorisation, de sensibilisation, de secrétariat et d'encadrement.

Afin de compléter l'équipe dans les périodes de surcroît d'activité, 5 agents en contrat à durée déterminée ont par ailleurs été recrutés dont un ambassadeur du tri en remplacement de l'ambassadrice partie en retraite.

Depuis sa prise de compétence, la CCST exerce les missions suivantes en matière de gestion des déchets :

- La collecte, en régie, des ordures ménagères résiduelles (OMR), du papier et autres emballages recyclables, en porte à porte ou en apport volontaire,
- Le transfert des OMR au centre de traitement (incinération),
- La préparation des bennes de déchets recyclables pour le transfert par SCHROLL au centre de tri,
- La collecte du verre en apport volontaire (122 bacs à verre) et des déchets verts (bennes mises à disposition dans plusieurs communes),
- La mise à disposition des bacs de collecte jaunes et bleus, leur maintenance et leur réparation,
- L'exploitation et la gestion en régie des deux déchetteries, pour la collecte de déchets variés (encombrants, déchets verts, DDS, plâtre ...) et le réemploi de matières et d'objets réutilisables (ressourcerie),
- La sensibilisation au tri de tous les usagers, de la prévention et à une meilleure gestion des déchets,
- La gestion administrative des abonnés et du service,
- La mise en place de la collecte des biodéchets effective au 1^{er} janvier 2024

Bilan et indicateurs d'activités

LA COLLECTE

La CCST gère en régie un parc de 17 873 bacs jaunes et bleus. 311 604 bacs ont été levés en 2023. Les bacs bleus (OMR) sont collectés une fois par semaine tandis que les bacs jaunes (collecte sélective) sont collectés une fois tous les 15 jours.

Le service intervient à plusieurs niveaux :

- Les livraisons de bacs pour les maisons neuves et les nouveaux arrivants,
- Les opérations de remplacement de bacs (bacs cassés, volés ou détériorés, changements de volume et retraits),
- Les opérations de maintenance (remplacements de couvercle/ roue, mise en place d'opercules et de serrures).

TYPE D'INTERVENTIONS	2023
Mise en place – nouvelles dotations	435
Retraits de bacs / récupération	376
Opérations de remplacements (casse / vol)	28
Echanges de bacs / changements de volumes	709
Changements de puces, étiquettes	44
Opérations de maintenance (réparations / pose de serrures)	49
Total interventions	1 641

Bacs	2023
Nombre de bacs livrés	874
Nombre de bacs retirés	748
Nombre de bacs échangés	870

En 2023, 1 641 interventions (dont 463 échanges de bacs jaunes à la suite de la mise en place des extensions de consignes de tri) ont été réalisées, en augmentation de 25 % par rapport à 2022. La livraison de bacs pour les nouveaux usagers représente 27 % des interventions, chiffre stable par rapport à 2022. Le nombre de retraits a diminué de 6 %.

LES TONNAGES

Collecte sélective

La collecte sélective (CS) en porte-à-porte des papiers et emballages recyclables en mélange (cartons, papiers, bouteilles en plastique, briques alimentaires et emballages métalliques) est le mode de collecte principal. **En 2023, dans le cadre de l'extension des consignes de tri, de nouveaux emballages sont triés et collectés (films et sachets plastiques, barquettes, pots et tubes...).**

En complément, les usagers peuvent apporter en déchetterie (apport volontaire) leurs cartons, dont ceux de volumes importants ne rentrant pas dans le bac jaune. Qu'ils soient collectés en porte à porte ou en apport volontaire, les déchets recyclables (papier, carton, plastique et emballages) sont déposés dans la fosse de la déchetterie de Fêche-l'Église. La collecte sélective est ensuite récupérée et traitée au centre de tri de Pfastatt par le prestataire SCHROLL. Les matériaux séparés sont enfin expédiés, sous la forme de balles, vers les filières de recyclage dédiées.



1 713 tonnes ont été collectées en porte-à-porte en 2023 contre 1 709 en 2022. Les collectes se maintiennent à un niveau équivalent sur ces deux années. Le tonnage collecté en apport volontaire est en baisse depuis 2021 : 254 tonnes collectées en 2023.

Pourcentage de refus de tri issu de la collecte sélective

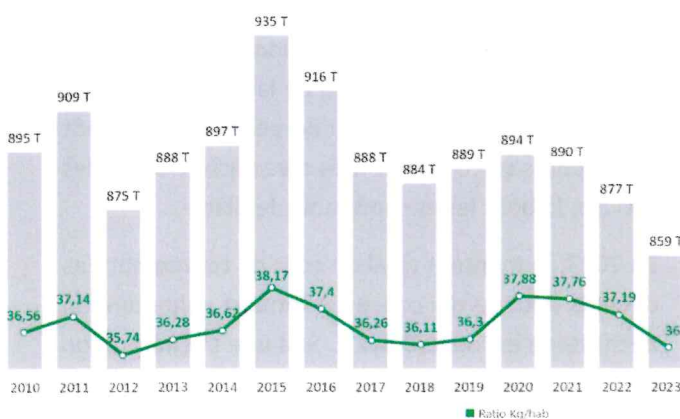
Les refus de tri sont les déchets qui ne répondent pas aux consignes de tri et qui sont finalement incinérés. Ils coûtent très cher à la CCST d'où l'importance de bien trier.

On observe que les refus de tri augmentent de 60 tonnes en 2023 par rapport à 2022, soit + 23 % et ce, malgré le passage en extension de consignes de tri.

En revanche, 3 457 tonnes d'ordures ménagères ont été collectées en 2023, soit 198 tonnes de moins qu'en 2022.

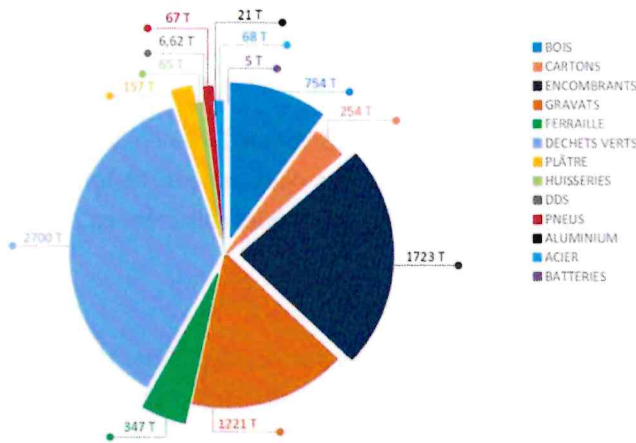


Le verre en apport volontaire



Les quantités de verre collectées en 2023 sont en baisse de 2 % par rapport à 2022. Au niveau des 122 points d'apport volontaire du Sud Territoire, on comptabilise une moyenne de 36 kg/habitant en 2023.

Le verre collecté est ensuite trié par la société Mineris puis revalorisé par la société OI à Gironcourt. Les deux sociétés sont situées dans les Vosges. Il s'agit donc d'un recyclage de proximité.



Tonnages par matériau - apports de déchetterie*

Le tonnage collecté en déchetterie en 2023 équivaut à celui de 2022 (- 1 %). La répartition des flux reste relativement constante.

**Apports de déchetterie* : déchets verts, plâtre, huisseries, encombrants, bois, gravats et Déchets Diffus Spécifiques (DDS)

Décomposition du coût de traitement des déchets

En 2023, le coût moyen de traitement des déchets s'élève à 70 €, en augmentation de 6 % par rapport à 2022 (66 €).

C'est de coût de la collecte sélective qui a évolué à la hausse, passant de 11 € / habitant en 2022 à 15 € / habitant en 2023.

Les autres coûts sont stables.

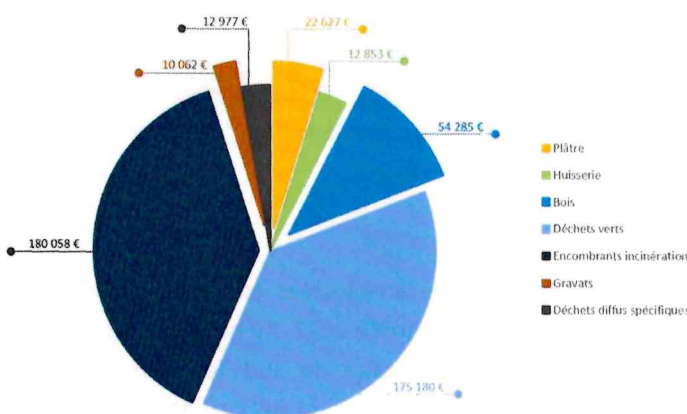


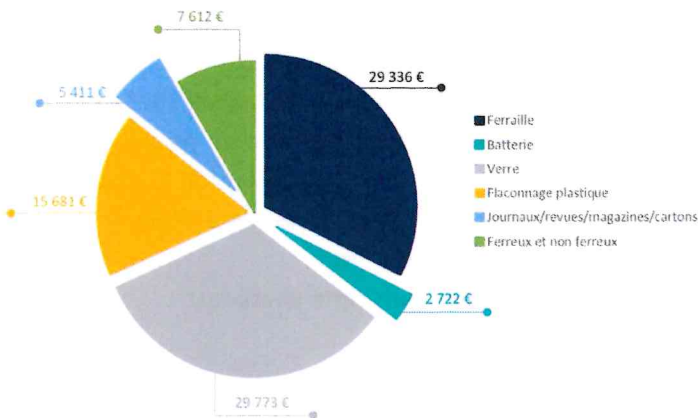
Détail du coût de traitement des déchets en apport volontaire

Les déchetteries accueillent les matériaux qui ne peuvent être collectés par les services de ramassage courants, à cause de leur nature (huiles), de leur taille (équipements ménagers, coupes de bois...) et de leur quantité (gravats...).

Le nombre de déchets sélectionnés varie selon l'implantation et l'importance de la déchetterie. Des bennes y sont installées afin de permettre le dépôt des déchets sélectionnés triés : les déchets verts, les gravats, le bois, les encombrants, le plâtre...

En 2023, le montant total du coût de traitement des déchets pour ce qui concerne l'apport volontaire en déchetterie est de 468 042 €. Soit une augmentation de 9 157 € par rapport à l'année 2022.



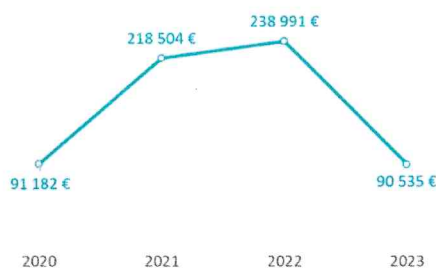


Montant annuel des prestations rémunérées des entreprises sous contrat

La CCST assure en régie la collecte des ordures ménagères et celle de la collecte sélective (déchets recyclables), mais elle ne possède pas de centre de tri ni de centre de traitement pour trier et éliminer ses déchets.

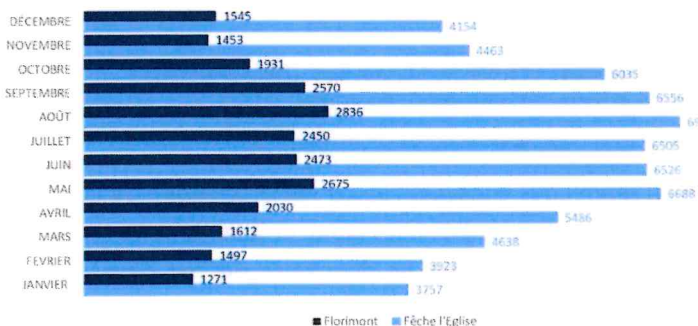
Elle fait appel à des prestataires, des entreprises privées et publiques, pour gérer le transport de certains déchets et en assurer le traitement.

En 2023, le montant total des prestations rémunérées à des entreprises sous contrat est de 1 676 126 €. Soit une augmentation de 106 217 € par rapport à l'année 2022.



Vente des matériaux

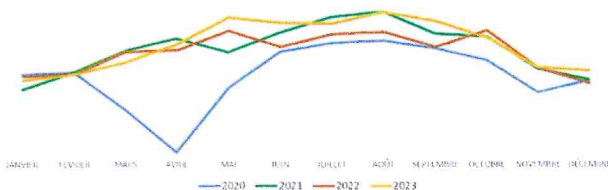
En 2023, le montant des ventes de matériaux est de 90 535 €. Soit une diminution de 148 456 € par rapport à 2022. Une forte baisse est observée pour l'année 2023, surtout pour les journaux / revues / magazines / cartons, les flaconnages plastiques et la ferraille en raison d'une forte baisse du cours de ces matériaux.



FRÉQUENTATION DES DÉCHETTERIES

En 2023, 89 987 passages ont été comptabilisés pour les deux déchetteries, soit une hausse de fréquentation de 7 % par rapport à 2022 dont :

- 65 644 passages à la déchetterie de Fêche-l'Église (+ 7 % par rapport à 2022) ;
- 24 343 passages à la déchetterie de Florimont (+ 8 % par rapport à 2022). La déchetterie de Florimont représente 27 % des passages.



12 564 badges ont été distribués depuis la mise en place du contrôle d'accès en juillet 2015. 9 147 badges sont actifs. 119 nouveaux badges ont été distribués en 2023. Des badges sont désactivés pour différentes raisons : les usagers ont déménagé de la CCST, les badges sont cassés ou perdus...

Collecte des biodéchets

En réponse à l'obligation de collecter les biodéchets au 1er janvier 2024, la CCST a décidé d'effectuer un test de collecte sur le deuxième semestre de l'année 2023. A partir du mois de juillet 2023, la collecte des biodéchets a été mise en place sur quatre zones tests correspondant aux communes de Faverois et Thiancourt, ainsi que les quartiers de la ZAC de l'Allaine (Louis Clerc) et de la Voinaie à Delle. Le prestataire en charge de la collecte des biodéchets est Agrivalor.

Au total, 6,5 tonnes de biodéchets ont été collectées dans cette phase test.

189 composteurs ont par ailleurs été vendus en 2023.

EMPLACEMENTS ABRIS BACS	NBR BACS	JUILLET		AOÛT		SEPTEMBRE		OCTOBRE		NOVEMBRE		DÉCEMBRE	
		PODS COLLECTE	PRIX PRESTA HT	PODS COLLECTE	PRIX PRESTA HT	PODS COLLECTE	PRIX PRESTA HT	PODS COLLECTE	PRIX PRESTA HT	PODS COLLECTE	PRIX PRESTA HT	PODS COLLECTE	PRIX PRESTA HT
DELLE 001 - ALLENDE	1	0,165 T	98,00 €	0,235 T	98,00 €	0,252 T	122,50 €	0,3 T	98,00 €	0,4 T	122,50 €	0,3 T	98,00 €
DELLE 002 - DEBUSSY	2	0,14 T	128,00 €	0,205 T	128,00 €	0,3 T	152,50 €	0,25 T	128,00 €	0,31 T	160,00 €	0,295 T	128,00 €
DELLE 003 - CARDINAL	1	0,04 T	98,00 €	0,095 T	98,00 €	0,145 T	122,50 €	0,11 T	98,00 €	0,175 T	122,50 €	0,17 T	98,00 €
DELLE 004 - JURA	2	0,075 T	128,00 €	0,085 T	120,50 €	0,08 T	145,00 €	0,04 T	64,00 €	0,09 T	145,00 €	0,07 T	98,00 €
FAVEROIS 001 - SALLE COMMUNALE	1	0,23 T	98,00 €	0,295 T	98,00 €	0,265 T	122,50 €	0,23 T	98,00 €	0,325 T	122,50 €	0,245 T	105,50 €
THIANCOURT 001 - CIMETIERE	1	0,075 T	98,00 €	0,165 T	98,00 €	0,07 T	122,50 €	0,075 T	98,00 €	0,145 T	122,50 €	0,12 T	105,50 €
TOTAL	8	0,725 T	648,00 €	1,28 T	640,50 €	1,112 T	787,50 €	1,005 T	584,00 €	1,445 T	795,00 €	1,2 T	533,00 €

TOTAL PRIX PRESTATION HT	4 088,00 €
TOTAL PRIX PRESTATION TTC	4 496,80 €
TOTAL POIDS COLLECTE	6,567 T

Sensibilisation au tri sélectif

Afin d'améliorer au quotidien le geste de tri, la CCST sensibilise et informe les habitants sur les différents moyens de trier existant sur notre territoire.

INTERVENTIONS EN MILIEU SCOLAIRE

- Du 13 au 20 mars : animation tri et recyclage à l'école F. Bolle, Beaucourt (toutes les classes du CP au CM2).
- Les 11 et 12 mai : animation tri et recyclage à l'école des Marronniers, Delle (CP et CE1).
- Le 23 mai : animation tri et recyclage à l'école Louise Michel, Delle (CP).
- Les 20 et 21 novembre : animation tri et recyclage à l'école des Marronniers, Delle (2 classes CP).

L'ambassadeur du tri effectue un rappel des consignes de tri sur le territoire de la CCST (présentation des différents contenants de tri : bacs jaune et bleu, le verre, le composteur, le fonctionnement de la déchetterie et du circuit de recyclage).

Ensuite, il met en place des jeux avec les élèves :

- Le premier atelier : en quoi se transforme les déchets recyclés ? Les élèves doivent deviner quel est le devenir des déchets jetés dans le bac jaune, ainsi que la quantité demandée pour fabriquer de nouveaux objets.
- Le second atelier : où dépose t'on nos déchets ? L'atelier consiste à trier les déchets selon leur matière et à les jeter dans la poubelle adéquate, en respectant les consignes de tri de la collectivité. Afin que les élèves





apprennent les bons gestes de tri. Trier est un geste facile au quotidien pour préserver les ressources naturelles et faire barrière à la pollution. Cela ne doit pas être une option, mais un réflexe. Cette animation permet aux enfants de reconnaître les différentes poubelles et leur code couleur, de comprendre l'utilité du tri et d'intégrer les consignes de tri de notre territoire. Chaque animation est adaptée à l'âge de l'enfant.

- Le 23 mars 2023 : Participation de l'ambassadeur du tri à la journée nettoyage nature organisée par l'école Frédéric Bolle à Beaucourt



REPRÉSENTATIONS LORS D'ÉVÈNEMENTS

Pour que tri ne rime plus avec contraintes, la CCST a acheté une gamme de conteneurs pour le tri des déchets recyclables, à la fois ludiques et incitatifs. Un nouvel outil pour améliorer la mobilisation du public.

- Les 20, 21 et 22 juillet : Journées médiévales de Brebotte
- Le 6 octobre 2023 : tenue d'un stand au marché du Terroir à Thiancourt



PASSAGE AUX BIODECHETS

- Les 10, 17, 24 juin et 1^{er} juillet matins : distribution des bio seaux et sacs krafts aux usagers des 4 zones tests (ZAC et Voinaie à Delle, Faverois et Thiancourt). Informations sur le passage aux biodéchets.
- Mois de novembre et décembre 2023 : distributions des bio seaux et sacs krafts aux autres usagers non dotés (25 communes, hors quartiers de la Voinaie et Zac à Delle) de la CCST avant le passage obligatoire à la collecte des biodéchets au 1er janvier 2024.





B / Eau potable

En mars 2010, la CCST a fait le choix stratégique de maîtriser intégralement sa compétence eau potable et exploite ainsi en régie les différents réseaux et infrastructures. Depuis le 1^{er} janvier 2020, le service gère l'eau potable sur l'ensemble des 27 communes de la CCST et, depuis le 1^{er} novembre 2021, le territoire est autonome en approvisionnement, c'est à dire que 100 % de l'eau consommée par les 24 000 habitants est produite sur le territoire de la CCST.

Le service eau potable alimente un peu moins de 9 500 abonnés avec une infrastructure représentant 251 kilomètres de réseaux d'eau (hors branchements) et 35 équipements : 9 unités de production, 18 réservoirs de stockage surélevés ou semi-enterrés et 8 installations spécifiques (stations de reprise et/ou surpresseurs).

Organisation

Sous l'autorité du responsable, assisté par un adjoint, 7 agents de terrain interviennent pour assurer la continuité du service.

Bien que le maître mot soit la polyvalence, chaque agent est spécialisé dans une fonction : maintenance des sites notamment électromécaniques, recherche de fuites, suivi des travaux, relève des compteurs, interventions chez l'habitant, gestion du parc et installation des compteurs, mise à jour des plans, protection des captages.

A cela s'ajoute le personnel administratif (relation client et facturation) mutualisé avec d'autres services.

Le service Eau potable assure la continuité de service aux usagers via une organisation humaine et matérielle adaptée :

- un service de proximité garantissant des interventions rapides,
- une astreinte opérationnelle 24 h/24, 7 jours/7 et 365 jours par an : 79 interventions durant l'année 2023,
- des moyens matériels récents, spécifiques et adaptés avec notamment un superviseur modernisé et 30 automates de télégestion permettant de surveiller et piloter les installations et les réseaux, 1 corrélateur acoustique et des pré-localisateurs de fuites (150 modules) pour identifier et localiser les réseaux et branchements fuyards, des véhicules



d'interventions aménagés et un stock de pièces de fontainerie permettant des interventions techniques rapides...



Éléments marquants

4 029 000 L d'eau en moyenne ont été mis quotidiennement en circulation, pour un rendement de 73,1 %.

Un prix de l'eau toujours stable depuis 2017, et inférieur de 1.5% par rapport à celui des collectivités de la même taille (source SISPEA et eaufrance.fr).

Le pilotage interne de marchés publics permet de répondre aux besoins du service avec notamment des marchés de travaux, services et fournitures concernant l'entretien, la réparation et les extensions de réseaux d'eau potable, la maintenance électromécanique des ouvrages, l'achat de pièces de fontainerie, matériels et équipements techniques.

Ainsi en 2023 il y a lieu de noter :

- Le renouvellement de 650 mètres de conduites dans la rue du Caporal Peugeot à Joncherey pour 196 000 € HT,
- La révision et la maintenance de 4 surpresseurs pour 9 000 € HT,
- 114 interventions de réparation de fuites (38 fuites sur le réseau principal et 60 sur les branchements particuliers) effectuées, ce qui couplé à l'entretien des installations représente près de 365 000 € HT consacrés au patrimoine,
- La réalisation de 16 branchements neufs pour environ 80 000 € HT,
- Le remplacement de 620 compteurs par d'autres équipés de télérelève pour 41 000 € HT,
- Les analyses d'autocontrôle de l'eau potable pour 23 600 € HT.



L'Eau d'Ici

Après avoir travaillé sur l'aspect quantitatif avec l'accomplissement de son autosuffisance, la CCST a décidé de mettre en place une nouvelle stratégie pour protéger ses neuf captages et travailler sur la qualité de l'eau à la source.

Ce projet de territoire dénommé « L'Eau d'Ici » vise à pérenniser la qualité et la quantité d'eau potable produite et distribuée aux habitants du Sud territoire.

Il s'inscrit dans le cadre du Plan Régional Santé Environnement piloté par la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement) et l'ARS (Agence Régionale de Santé) Bourgogne Franche-Comté.



La démarche, basée sur le volontariat des différents acteurs, en particulier des agriculteurs et sur la co-construction des solutions, est soutenue par de nombreux partenaires institutionnels lesquels ont signé une Charte d'engagement le 24 janvier 2023. Sont ainsi parties prenantes aux côtés de la CCST : l'État, l'Agence Régionale de Santé (ARS) Bourgogne Franche-Comté, la Chambre Interdépartementale d'Agriculture (CIA) Doubs-Territoire de Belfort, l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, l'Institut National de la Recherche pour l'Agriculture, l'Alimentation et l'Environnement (INRAE) et le Département du Territoire de Belfort.

Concrètement, sur le terrain, la CCST travaille main dans la main avec la Chambre Interdépartementale d'agriculture Doubs-Territoire de Belfort (CIA 25-90) avec laquelle elle a passé une convention de partenariat.



Les actions les plus marquantes sont agricoles avec notamment l'achat, par la CCST, d'une désherbeuse inaugurée le 12 juin 2023 et mise à disposition des agriculteurs volontaires ce qui a permis, en 2023, la réduction de 75 % de l'utilisation des pesticides sur 120 hectares de culture de maïs (soit 10 % de la surface de culture de maïs de la CCST).



Le milieu de la recherche et l'INRAE Bourgogne Franche-Comté sont pleinement associés au travail mené dans le Sud Territoire qui explore également d'autres pistes de réflexion et développement (couverts végétaux, cultures à bas niveau d'intrants, phytosanitaires non agricoles...).

« L'Eau d'Ici » s'appuie sur une approche novatrice qui a vocation à essaimer aux niveaux régional et national.

Le budget présente un résultat d'exploitation déficitaire, de 190 000 € sur l'année (hors reprise du résultat 2022).

Le budget est maîtrisé en investissement avec 500 000 € dépensés, comprenant les opérations ci-dessus.



C/ Assainissement collectif



La CCST est compétente en matière d'assainissement collectif depuis le 1^{er} janvier 2011. La CCST a fait le choix significatif de maîtriser de manière intégrale sa compétence. L'ensemble des communes est ainsi géré en régie depuis mi-2016.

La CCST fait toutefois appel à des prestataires de service pour l'accompagner dans la gestion courante (curage des réseaux, inspection télévisée, gestion des boues de station d'épuration, maintenance de certains équipements industriels, travaux).

La compétence assainissement porte sur la collecte, le transport et le traitement des eaux usées. D'autre part la CCST dispose de la compétence « *eaux pluviales* », service public administratif correspondant à la collecte, au transport, au stockage et au traitement des eaux pluviales.

Les grandes orientations poursuivies sont :

- La réalisation des travaux en fonction des impératifs réglementaires fixés par l'Etat et des aides financières de l'Agence de l'eau,
- La mise en œuvre des schémas directeurs d'assainissement,
- La poursuite des travaux engagés par les communes.

Organisation

Le service est composé d'un responsable, d'un adjoint et de 4 techniciens : 2 techniciens « *réseaux* » et 2 techniciens « *stations* ». Chaque technicien est spécialisé. Toutefois, compte tenu notamment de l'astreinte d'exploitation (réseaux et stations), chacun se doit d'être polyvalent.

Le service assainissement s'appuie sur les moyens humains mutualisés du pôle technique, à savoir :

- 1 agent en charge du relevé et de la cartographie des ouvrages,
- 4 agents du service accueil/secrétariat/facturation, chargés notamment de renseigner, d'orienter et de mettre les usagers en relation avec les différents services techniques.

Le responsable de service et Directeur des services techniques a quitté ses fonctions en août 2023. Il a été remplacé en décembre 2023.

A noter que la mutualisation des services est engagée depuis 2016 et tend à se développer dans le domaine des études et des travaux.



Données générales - Patrimoine

La CCST collecte les effluents des habitants de la CCST. Elle traite également des eaux usées de la Suisse, via le SEBA (Syndicat pour l'épuration des eaux usées de la Basse Allaine) à hauteur de 23 % des volumes traités à la station de Grandvillars. La CCST « exporte » des effluents vers le Grand Belfort et vers PMA pour plusieurs communes.

Le linéaire de réseaux géré par la CCST représente 106 km unitaires et 50 km en séparatif, soit un total de 156 km. Les déversoirs d'orage sont au nombre de 27 unités. Il existe 17 postes de refoulement des eaux usées.

En 2023 la CCST gère 5 stations de traitement des eaux usées :

- STEP Beaucourt (boue activée faible charge : 7 000 EH)
- Rhizosphère de Florimont (1 950 EH),
- Rhizosphère de Croix (200 EH) ;
- Lagunage à Faverois (925 EH) ;
- Station d'épuration de Grandvillars (boue activée aération prolongée : 20 000 EH).

Chiffres clés

ACTIVITES RESEAUX

- 2 184 m de réseaux ont été curés, le service a réalisé 5 désobstructions par hydrocurage.
- 30 interventions de réparation ont été réalisées (environ 117 000 € HT) : 8 tampons remplacés, 2 renouvellements de branchements, 8 mises à niveau de tampons, reprise de 7 couronnements.
- Création de 10 branchements neufs.
- 362 contrôles ont été réalisés (en interne), dont :
 - 173 enquêtes dans le cadre de ventes,
 - 51 mises en conformité de branchement,
 - 50 enquêtes diverses (opération de travaux, branchement neuf...).
- Le service a répondu à 560 demandes de travaux (exploitant) et en a déposé 107.
- 32 permis de construire et 5 permis d'aménager ont fait l'objet d'un avis.



ACTIVITES STATIONS

Les stations de traitement des eaux usées ont produit 78 T de boues sèches (STEP de Beaucourt) et 355 T de boues sèches (station de Grandvillars). Ces boues ont fait l'objet d'une valorisation agricole conformément à la réglementation. Des travaux de maintenance ont été réalisés sur plusieurs équipements et des équipements industriels ont été renouvelés pour environ 12 000 € HT.

AU NIVEAU BUDGETAIRE

La section de fonctionnement 2023 est excédentaire de 542 385 € grâce à la reprise des résultats 2022. La section d'investissement 2023 est bénéficiaire de 1 418 827 € HT avec la reprise des résultats 2022.

Pour mémoire, le service a déjà réalisé 8 emprunts depuis 2011. 1 000 000 € HT ont été empruntés en 2023 pour financer les travaux. Au 1^{er} janvier 2023, le capital restant à rembourser sur ces emprunts s'élève à 8 061 636 € €.

Faits marquants

BAISSE CONTINUE DES CONSOMMATIONS D'EAU

Sur les communes en assainissement collectif, le nombre de mètres-cube facturé ne fait que diminuer depuis les dernières années :

- en 2022 il est de 813 700 m³ (en baisse d'environ 2,6 % par rapport à 2021)
- en 2023 il s'établit à 756 500 m³. (- 6 % par rapport à 2022) ce qui représente une recette d'environ 1 400 000 € HT pour la CCST.

Le tarif de la redevance assainissement est de 1,84 euros HT / m³ et n'a pas évolué en 2023. A cela s'ajoute 0,16 euros / m³ (+ 1 centime) pour la redevance modernisation des réseaux de collecte (taxe Agence de l'eau) et la TVA à 10 % (taxe Etat).

LES INVESTISSEMENTS

Plusieurs opérations de travaux initiées en 2022 se sont poursuivies en 2023 :

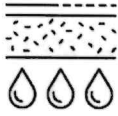
- Création d'un bassin d'orage de 1 100 m³ et réhabilitation lourde (files eau et boues) de la station de traitement de Beaucourt. Les travaux ont débuté en 2020. La réception avec réserves est intervenue en novembre 2023.
- Création de la STEP de Froidefontaine, ainsi que des réseaux de collecte et de transfert de la commune. La réception interviendra en 2024.
- Renouvellement du relevage de la station de Grandvillars : la première vis d'Archimède a été remplacée en 2023, la seconde sera renouvelée en 2024.

De nouvelles opérations ont été engagées sur 2023 :

- Etude de maîtrise d'œuvre pour la mise en séparatif de Faverois.
- Maîtrise d'œuvre et études en 2023 pour un lancement des travaux « tranche 2 » à Florimont (rues de Courcelles et Courtelevant) en 2024.

Le service recherche activement des subventions pour réaliser les études et travaux d'investissement afin de réduire l'autofinancement. Les principaux partenaires financiers sont : l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse et l'Etat via son dispositif de Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR).





D / Assainissement non collectif (SPANC)



La CCST dispose de la compétence Assainissement Non Collectif depuis le 1^{er} janvier 2009. A ce titre, elle prend en charge les missions suivantes :

- Le contrôle diagnostic des installations existantes,
- Le contrôle des nouvelles installations, de la conception jusqu'à la bonne exécution,
- Le contrôle périodique de bon fonctionnement des installations existantes (tous les 8 ans à 10 ans).

Tarifification

Les tarifs des redevances n'ont pas évolué depuis 2009 :

- 69,86 € TTC pour un contrôle diagnostic initial,
- 69,86 € TTC pour une vérification de conception ou de bonne exécution des travaux,
- 62,56 € TTC pour un contrôle périodique de bon fonctionnement.

Les recettes des contrôles, y compris les vidanges, s'élèvent à 21 181 € HT pour l'année 2023.

Synthèse des contrôles réalisés

Le SPANC a établi 141 rapports de conformité dont : 65 contrôles périodiques, 37 contrôles dans le cadre de ventes, 10 contrôles de conception et 26 contrôles de bonne exécution.

A noter que l'Agence de l'Eau ne finance désormais plus les mises en conformité des installations d'assainissement non collectif.

Le SPANC propose toujours un service de vidange des installations. 64 usagers ont fait appel à ce service en 2023, soit 16 de plus que l'année passée.

Ce nombre reste toutefois faible par rapport au nombre total d'installations. En effet, seulement 3 % du nombre total d'ANC fait l'objet d'un entretien via le marché de la CCST.



E/ Gemapi



Dès 2005, la Communauté de communes du Sud Territoire a été partie prenante dans le Contrat de Rivière transfrontalier de l'Allaine, ce qui a permis de préparer et d'anticiper la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et de la Prévention des Inondations (GEMAPI). Depuis 2018, celle-ci est désormais obligatoire pour toutes les intercommunalités.

Cette compétence est gérée et animée au quotidien par un chargé de mission (1 ETP) et par un technicien (1 ETP).

La compétence GEMAPI comporte 4 items définis par le Code de l'Environnement (art. L.211-7) :

- Aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique (coordination sur l'ensemble d'un bassin-versant de la gestion hydraulique) ;
- Entretien et aménagement d'un cours d'eau ou d'un plan d'eau (gestion de la ripisylve) ;
- Défense contre les inondations (gestion de digue, création de bassin tampon ou de zone d'expansion de crues) ;
- Protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines (suppression des seuils/barrages, restauration morphologique).

Missions réalisées

Le service GEMAPI a assuré plusieurs missions en 2023 :

- Poursuite et la réception du projet majeur de l'Allaine à Delle en termes de restauration hydro-morphologique ;
- Suivi du projet de restauration de la Bourbeuse mené par SNCF Réseau ainsi que suivi des démarches réglementaires ou encore du SAGE Allan ;
- Préparation et mise en place d'un séminaire sur les inondations à Delle au printemps 2023 ;
- Etat des lieux des milieux aquatiques. L'année 2023 a été l'occasion de traiter l'ensemble des données récoltées sur le terrain (création d'un SIG) ;
- Une action de sensibilisation des scolaires a été engagée pour l'année scolaire 2023/2024. Cette action a été ouverte à toutes les écoles du Sud territoire (classes de CM1-CM2).



Restauration morphologique de l'Allaine

Fortement modifiée depuis des décennies, l'Allaine fait partie d'un ambitieux programme de restauration engagé par la CCST, visant à lui rendre son potentiel naturel. Ce programme d'actions s'établit autour de plusieurs objectifs :

- Rendre franchissable 3 seuils faisant obstacle à la faune et aux sédiments (obligation réglementaire avant 2023) : au centre-ville de Delle, au Moulin de Thiancourt et aux Roselets ;
- Restaurer la morphologie de la rivière (re-méandrement, réhausse de la ligne d'eau, création d'un lit d'étiage, etc.) ;
- Prendre en compte les aléas inondations (création de zones d'expansion de crues) et sécheresse (gain en ressource et en biodiversité, création de zones humides).



1/ Traversée de l'Allaine dans le centre-ville de Delle

La traversée de l'Allaine dans le centre-ville de Delle a été jugée prioritaire dans le programme global de restauration du cours d'eau et une étude de maîtrise d'œuvre a ainsi été lancée dès juin 2019. Le marché d'étude/maîtrise d'œuvre a été obtenu par IRH. Le marché de travaux, lancé en mars 2021, a été attribué à CLIMENT TP.



La première partie des travaux (amont du Pont de la Première Armée) a pu être exécutée en totalité en 2021 (berges arrasées et aménagement de banquettes). La seconde partie des travaux devait consister en la dépose du seuil et du chenal en béton de l'Allaine (situés entre le pont de la première armée et la passerelle piétonne) entraînant un affaissement des berges, notamment en rive droite, le long de la promenade Aurélie Lopez. 2023 a permis de finaliser les aménagements dans la partie des Brétiloux et de réaliser les plantations de végétaux, notamment les boutures de saules.

Le projet a ainsi pu être réceptionné fin 2023 moyennant quelques réserves ; La CCST a organisé l'inauguration de ces travaux le 15/11/23 en présence notamment du Préfet, du Sénateur et du Directeur de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse. A cette occasion, Time Prod, prestataire engagé pour réaliser la couverture médiatique du chantier, a pu réaliser une vidéo présentant la totalité des travaux réalisés. Cette vidéo a servi de support et a été diffusée au public lors de l'inauguration.

2/ La plaine de l'Allaine

La quasi-totalité des travaux au centre-ville de Delle ayant été réalisés en 2023, le service GEMAPI va pouvoir se consacrer dès 2024 à la poursuite de la restauration de l'Allaine. Le premier secteur faisant l'objet d'une renaturation sera celui situé sur le secteur de Grandvillars. Les études démarreront en 2024.



Séminaire « Inondations » 2023 – la CCST, territoire d'accueil

Le 25 avril 2023 s'est tenu à Delle un séminaire régional d'échanges entre les collectivités sur la gestion du risque inondation.

Le choix du lieu s'est naturellement imposé compte-tenu de l'ampleur du projet de restauration hydromorphologique de l'Allaine dans sa traversée du centre-ville de Delle. En effet, ce chantier est considéré à l'échelle régionale, voire nationale comme l'un des plus ambitieux, notamment par sa composante urbaine et fortement contrainte.

Cet événement s'adressant autant aux techniciens qu'aux élus, la thématique suivante a été proposée (en concertation avec les services de l'Etat) : « *La prévention des inondations : soyez acteurs de vos territoires* ».

Des conférences/débats sur la réduction de la vulnérabilité en zone inondable et la gestion des inondations par ruissellement ont débuté la journée.

Divers stands dédiés à la prévention des inondations, l'adaptation ou la culture du risque étaient en libre accès sur le temps d'échanges de midi.

Puis des visites des chantiers de restauration hydromorphologiques sur le cours d'eau de l'Allaine ont clôturé la journée.

Plus de 100 personnes ont participé à cette journée et ont ainsi pu découvrir les travaux réalisés dans le centre-ville de Delle.



Sensibilisation aux scolaires

L'année 2023 a vu l'achèvement de la phase de test du programme de sensibilisation scolaire lié à la découverte des cours d'eau, destiné aux élèves du cycle 3 (CM1-CM2). Les 3 écoles pilotes du dispositif (Grosne, Lebetain et Grandvillars) ont été satisfaites des actions proposées. Le programme a donc été ouvert à toutes les écoles volontaires sur le territoire de la CCST.

11 classes participent pour l'année scolaire 2023-2024 parmi lesquelles des classes des écoles de Grandvillars, Delle, Beaucourt, Joncherey, Florimont et Réchésy.



F/ Aires d'accueil des gens du voyage

TARIFS 2023

Droit de place

4 € / jour

pour un emplacement, traitement
et enlèvement des ordures
ménagères compris

Prix de l'eau par m³

4,15 €

Prix de l'électricité par Kwh

0,20 €

La compétence en matière d'aménagement, d'entretien et de gestion des aires d'accueil des gens du voyage permet de proposer aux gens du voyage un logement décent et légal respectant leur mode de vie nomade en évitant les installations « sauvages » génératrices de nuisances.

Conformément à la législation et au schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage, la CCST gère 3 aires à Beaucourt, Delle et Grandvillars.

Chaque aire comprend 5 emplacements totalisant 10 places dont un spécialement équipé pour les personnes handicapées.

Un système de prépaiement par badge permet aux familles d'accéder aux fluides et de suivre en permanence leurs consommations.

Les 3 aires sont administrées par un gestionnaire, employé de la CCST qui assure l'entretien des équipements et veille au respect des règles de vie.

En 2023, les 3 aires gérées par la CCST ont accueilli 132 personnes pour 5 630 jours d'occupation (1 930 à Delle, 520 à Beaucourt et 3 180 à Grandvillars).

Les recettes issues des droits de place en 2023 s'élèvent à 11 260 €.

Le montant des travaux réalisés en 2023 s'élève à 3 171,60 €.



Police municipale intercommunale



Présentation

Le service de Police municipale intercommunale a été créé en 2011. Il est installé depuis fin 2022 aux « Fonteneilles » à Beaucourt. De nouvelles perspectives d'évolution ont pu être envisagées, au regard de la volonté politique de l'ensemble des élus. Développer la compétence, l'action ainsi que les missions du service sont facilitées dans ce nouvel environnement.

Doter les agents en armes létales représente un engagement fort de la Collectivité, afin d'assurer la sécurité des agents sur le terrain compte tenu du contexte sécuritaire. La sécurisation du poste ainsi que ses aménagements concourent à cet objectif. L'acquisition de 10 pistolets GLOCK 17 permettra aux agents d'être équipés en armement de catégorie B1, en attente de leur formation pratique.

En février 2023, la commune de Chavannes-Les-Grands a rejoint les communes adhérentes au service, en signant une convention de mise à disposition des agents avec la Communauté de communes, portant à 23 le nombre total d'adhésions.

Organisation

L'organisation du service reste inchangée, avec cette constante volonté d'assurer une équité sur l'ensemble des communes et de renforcer le service rendu aux élus et à la population. Gérés administrativement par la CCST, les agents sont sous les ordres directs des Maires, qui ont conservé leurs pouvoirs propres de Police.

Au quotidien, plusieurs patrouilles quadrillent au quotidien le secteur sur une plage horaire qui s'étend de 7h30 à 23h (minuit en période estivale). En dehors des heures de service, une astreinte est assurée tout au long de l'année.

Le traitement des mails, la gestion des interventions et leur attribution aux équipes en fonction de leur zone de surveillance, les sollicitations diverses des Mairies... sont autant de tâches administratives confiées à un personnel de la Police



municipale intercommunale, dont le rôle est dédié à la coordination et au suivi pour une meilleure efficacité.

Le Chef de Service ainsi que son adjoint conservent leurs attributions hiérarchiques, organisationnelles et relationnelles avec l'ensemble des élus.

Le management au sein du service est institué sur la base de la responsabilisation des agents. Chacun d'entre eux se voit attribuer un domaine de compétence, dont il assure la gestion (police de la route, funéraire, prévention routière dans les écoles, urbanisme, gestion du matériel...).

Projets ou actions réalisés



- À la suite de l'assemblée plénière de mise en place du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD) en décembre 2022, plusieurs actions ont été menées en 2023 conformément aux thématiques privilégiées. Deux conventions de partenariat ont été signées : l'une avec l'Éducation Nationale dans le cadre de la Prévention Routière (Savoir rouler à vélo) auprès des scolaires, l'autre avec les établissements ARC EN CIEL (EHPAD) de BEAUCOURT afin de réaliser des actions de prévention auprès des personnes vulnérables.
- Dans le cadre de la compétence « fourrière automobile », prise par la CCST en 2019, service géré par la Police Municipale Intercommunale qui permet de proposer à l'ensemble des communes membres un service pour l'enlèvement des véhicules épaves ou en stationnement abusif, une nouvelle convention a été signée avec les établissements DEPANNAGE JOSSERON pour une durée de 5 ans. Nouveauté : l'inscription au programme « SI FOURRIÈRE » du service de Police Intercommunale permettra une meilleure gestion en relation avec le prestataire et les services de la Préfecture.
- Réaliser la formation armement en catégorie B1 reste l'un des principaux objectifs. La pénurie de stands de tir dans la région reportera à l'année 2024 cette procédure.

Quelques chiffres...

Sécurité écoles	Contrôles vitesse	Sollicitations	Fourrière automobile	Opération Tranquillité vacances
501	317	832	13	425



Pôle culturel et sportif

Le pôle culturel et sportif de la CCST est composé de l'École de musique intercommunale, compétence prise le 1^{er} septembre 2018, et du Centre aquatique intercommunal à Delle, compétence prise le 1^{er} juillet 2020.

Ces compétences ont été reprises, pérennisées et ont vocation à être développées à partir de services pré-existants exercés par des communes ou des associations.

Ces missions, à vocation intercommunale, sont les plus récentes prises par l'intercommunalité et forment un nouveau pôle de services offerts aux habitants avec accueil du public.



A/ Centre aquatique intercommunal



La CCST a pris la compétence Centre aquatique au 1^{er} juillet 2020. Cette décision a été motivée par l'intérêt communautaire indiscutable de l'équipement et son rayonnement supra communal. En effet, le Centre aquatique à Delle est l'une des quatre piscines du Territoire de Belfort : elle accueille chaque année plus de 40 000 visiteurs, en entrées individuelles, abonnements, cours de natation et activités.

De nombreuses écoles du Sud Territoire, mais également du Pays de Montbéliard et de l'Alsace, fréquentent cet équipement.

L'existence de cette offre sportive et de loisirs fait incontestablement partie des facteurs d'attractivité d'un territoire. Cet équipement permet d'assurer l'apprentissage de la natation, participe au lien social et à l'offre touristique, notamment en période estivale.

Organisation

Le Centre aquatique intercommunal du Sud Territoire, c'est :

- Au niveau technique : 2 machinistes chargés du traitement de l'eau, de l'entretien des bâtiments et du bon fonctionnement des équipements et 4 agents d'entretien pour le nettoyage quotidien des équipements,
- Une régisseuse principale et une régisseuse adjointe chargées de la caisse, du secrétariat et de la comptabilité,
- Une équipe de 6 Maîtres-Nageurs Sauveteurs chargée de la surveillance et de l'enseignement de la natation ainsi que des activités annexes (école de natation, aquagym, stages de natation).

Le Centre aquatique dispose également de moyens matériels spécifiques (robots nettoyeurs de bassins, auto-laveuse, appareil de mise à l'eau pour personnes à mobilité réduite...).





Dispositif Aisance aquatique pour les 4-6 ans (12-23 juin)

Le dispositif s'adresse aux enfants âgés de 4 à 14 ans sous forme d'un apprentissage d'aisance aquatique. Il a pour objectif de lutter contre les noyades et de former les professionnels de l'Éducation nationale, notamment les enseignants, à l'encadrement des jeunes.

Il s'agissait de la deuxième participation du Centre aquatique intercommunal.

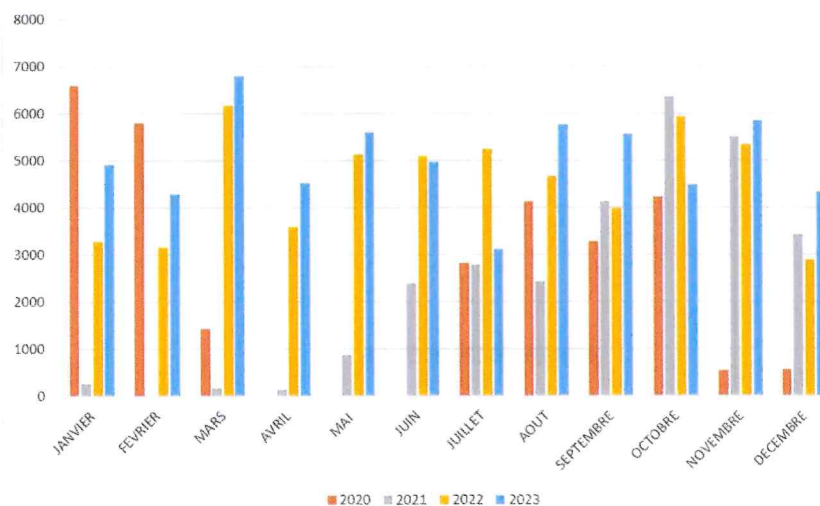
Le projet s'est déroulé de la manière suivante :

- Accueil des enfants de 4 à 6 ans des écoles maternelles de Delle, Beaucourt, Grandvillars, RPI de l'Ecrevisse, RPI de la Vendeline et SIVU du Sundgau,
- 4 jours par classe de pratique en milieu aquatique à raison de 2 créneaux de 35 min par jour,
- 3 paliers d'acquisition pour les élèves,
- 4 jours de pratiques pédagogiques et théoriques pour les professionnels de la natation (enseignants et maîtres-nageurs).

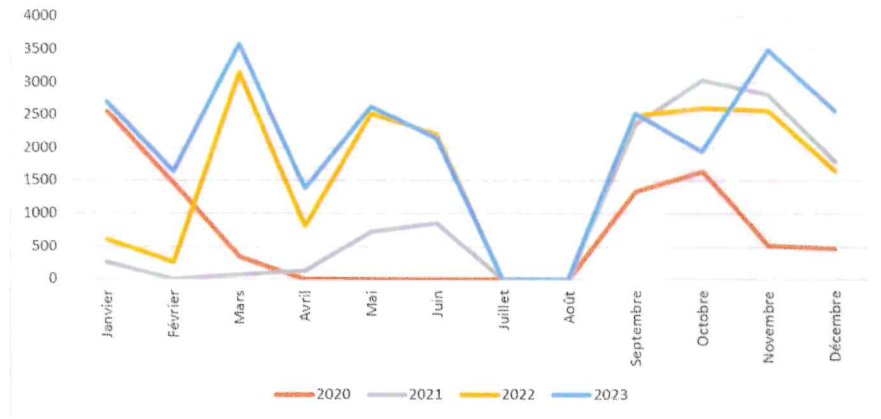
Bilan de fréquentation



Fréquentation totale de 2020 à 2023 Centre Aquatique à Delle



Fréquentation scolaire de 2020 à 2023
Centre Aquatique à Delle



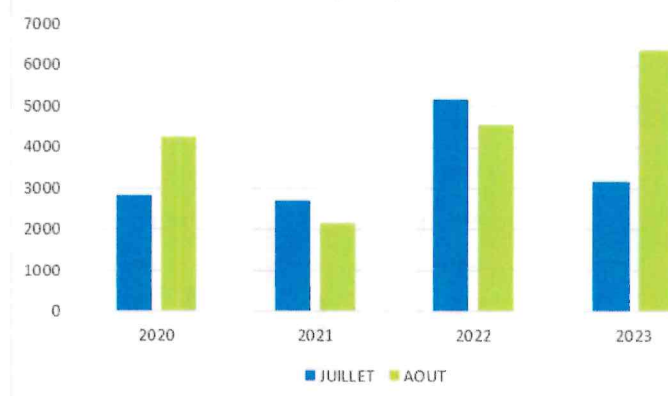
Saison estivale

La saison estivale 2023 (du 04/07 au 03/09) fut la deuxième complète après la crise sanitaire du COVID et sous la compétence de la CCST. Il s'agit également de la troisième saison estivale sans bassin extérieur, fermé pour des raisons de sécurité. 9 534 entrées ont été enregistrées (3 157 en juillet et 6 377 en août).

Plusieurs animations ont par ailleurs été organisées :

- Structures gonflables extérieures durant tout l'été ;
- Baptême de plongée : les 22 juillet et 26 août ;
- Echecs et jeux de société : 15, 23 et 30 juillet ainsi que 5, 11 et 18 août ;
- Structure gonflable Bateau pirate : week-end du 15 août
- Tenue d'une buvette les samedis, dimanches et jours fériés.

Fréquentation estivale de 2020 à 2023
Centre aquatique à Delle



Investissements

- Petits travaux de mise à niveau des équipements techniques.
- Obtention d'un prêt (160 000 €) pour le remplacement de la centrale de traitement de l'air (CTA) en 2024.

B / École de musique intercommunale



À la suite de la prise de compétence par la CCST de l'enseignement musical spécialisé, l'École de Musique Intercommunale du Sud Territoire (EMIST) a été créée en septembre 2018 en s'appuyant sur deux structures qui existaient précédemment sur le territoire : une école de musique territoriale qui dépendait de la commune de Beaucourt et une école de musique associative qui dépendait de l'Union Delloise à Delle.

Cette prise de compétence marque la détermination des élus à faire rayonner, sur l'ensemble de son territoire, un enseignement musical de qualité en le rendant accessible à la population tant sur plan financier (grille tarifaire en fonction des revenus, location d'instruments) que géographique avec plusieurs sites d'enseignement.

La réflexion à propos des sites d'enseignements s'est notamment concrétisée par la réhabilitation du site des Fonteneilles qui regroupe, depuis septembre 2022, les deux sites de Beaucourt jusqu'alors séparés. L'aboutissement de ce projet constitue donc une étape importante dans le développement du service.

Le rayonnement se traduit également par de nombreuses actions de diffusions (concerts, auditions, spectacles...). L'année 2023 s'est globalement déroulée normalement et constitue, à ce titre, une année référence.



Présentation

L'école est composée d'une équipe pédagogique de **15 enseignants** avec une vingtaine de disciplines enseignées pour environ **140 élèves** (effectif à la rentrée en septembre 2023). Cela représente un volume horaire hebdomadaire d'environ 100 heures et correspond à une progression d'à peu près 20 % au regard de l'année 2022. L'école est animée et dirigée par un directeur, assisté par deux collaborateurs : un assistant de direction et un adjoint administratif (temps partiel).

L'ensemble des salaires versés pour l'année 2023 représente l'essentiel des dépenses de fonctionnement : 205 067 €.

L'école dispose de plusieurs sites d'enseignement : un site à Beaucourt (depuis septembre 2022), deux sites à Delle et un site à Grandvillars (ouvert en 2021).

Réalisations

L'année 2023 a été ponctuée par de nombreuses manifestations qui illustrent le dynamisme de l'école.

➤ Auditions de Printemps

MARS A AVRIL

Ces auditions ont pour but de permettre à tous les élèves, notamment des disciplines instrumentales, de se retrouver en situation de jeux scéniques... C'est l'occasion également d'irriguer plus largement le territoire de la CCST, en se produisant dans des communes rurales.

Elles constituent un aguerrissement important dans la progression des élèves. Toutes ces prestations ont été suivies par environ 550 personnes et elles ont concerné environ 130 élèves. On peut noter la forte augmentation tant dans la fréquentation (350 en 2022) que dans la participation des élèves (80 en 2022).

- Mercredi 1^{er} mars : Clarinette et pratiques vocales à Fêche-l'Église
- Samedi 18 mars : Saxo, percussion, batterie, atelier Orchestre Junior, atelier Musique actuelles à Delle
- Samedi 25 mars : Cuivre, piano, violon, classes d'éveil à Saint-Dizier-l'Évêque
- Samedi 1^{er} avril : Flûte traversière à Chavannes-les-Grands
- Samedi 1^{er} avril : Piano et instruments invités à Delle
- Mardi 4 avril : Guitare - Caveau des remparts à Delle

➤ Actions pédagogiques

VENDREDI 26 MAI A 13H30 - ECOLE DES MARRONNIERS, DELLE

Afin de promouvoir des familles d'instruments moins connues, des interventions en milieu scolaire ont eu lieu à l'école des Marronniers à Delle. Elles ont regroupé cuivres et percussions autour de 5 enseignants et ont permis à 4 classes (2 classes de CE1 et 2 classes de CE2) de découvrir ces instruments.

FORMATION MUSICALE - 31 MAI A BEAUCOURT (13 ELEVES CONCERNES)

- Intracycle 1 : 11 attestations délivrées pour 11 élèves présentés
- Fin de cycle 1 : 2 diplômes décernés pour 2 élèves présentés





FORMATION INSTRUMENTALE - 26 ET 27 MAI A BEAUCOURT (25 ELEVES CONCERNES)

- Intracycle 1 : 14 attestations délivrées pour 14 élèves présentés
- Fin de cycle 1 : 6 diplômes décernés pour 6 élèves présentés
- Intracycle 2 : 4 attestations délivrées pour 4 élèves présentés
- Fin cycle 2 : 1 diplôme (Brevet) décerné pour 1 élève présenté

Ces évaluations ont donné lieu à une remise de diplômes mercredi 5 juillet à 18h30 à Vellescot.



➤ Spectacle de fin d'année « L'École de Musique fait son cirque »

DEUX REPRESENTATIONS (18H ET 20H) VENDREDI 23 JUIN AU PARC DES CEDRES, BEAUCOURT

Ce spectacle, regroupant l'ensemble « des forces vives » de l'école, a concerné la quasi-totalité des élèves, toute l'équipe pédagogique et administrative.

Il a été le fruit d'une collaboration avec le cirque « Bobof » et l'école du cirque de Colombier-Fontaine « Croc'en cirque ». Il a permis d'accueillir, sur 2 séances, environ 400 personnes, sous un chapiteau de cirque monté spécialement pour l'occasion au Parc des Cèdres à Beaucourt. Les services techniques de la ville de Beaucourt ont apporté une aide logistique importante avec la mise à disposition d'agents et de matériels. Ce projet original a également nécessité une mise en lumière ainsi qu'une sonorisation, assurées par un prestataire extérieur.

Par ailleurs, comme en 2022, une captation vidéo du spectacle a été réalisée par la société Kinosura afin de constituer des archives qui pourront, en dehors du fait mémoriel, permettre de promouvoir l'école.

L'ensemble des coûts relatifs à ce spectacle s'élève à environ 9 600 €.



➤ Actions de rentrée 2023

- Journées « Portes-ouvertes / inscriptions » :

- A Grandvillars, vendredi 8 septembre 17h-19h
- A Beaucourt, samedi 9 septembre 10h-12h
- A Delle, Festiv'assoc, samedi 16 septembre 14h-18h

- Journées de formations

MARDI 5 ET MERCREDI 6 SEPTEMBRE - CRD H. DUTILLEUX A BELFORT

Ces 2 journées autour des problématiques de l'enseignement de la formation musicale et plus particulièrement de l'intégration de la pratique instrumentale, ont concerné 6 enseignants. Elles étaient animées par M. Olivier Vonderscher de la « Petite fabrique ». Il s'agit de la première opération de ce type, notamment en termes de collaboration avec le Grand

Belfort. Cette action initiée par l'EMIST a bénéficié également aux enseignants du Conservatoire : la répartition des coûts s'est faite à part égale soit 1 300 € pour chaque collectivité.



➤ Concert de Noël

VENDREDI 15 DECEMBRE A 18H30 A L'ÉGLISE DE BORON

Ce concert d'environ 1h a constitué un moment important de la vie de l'école : il a mobilisé une grande partie des élèves (environ 120) autour du thème naturel de Noël et des fêtes de fin d'année. Il a bénéficié d'une très belle affluence en accueillant dans l'église mise à disposition par la commune de Boron environ 350 personnes et a permis de mettre en avant les pratiques collectives dans une ambiance festive.



Investissement

Afin de créer son propre parc instrumental et ainsi favoriser son autonomie, l'école a poursuivi sa politique d'investissement avec l'acquisition d'instruments. Ces équipements sont destinés à la pratique musicale des élèves soit dans cadre de leurs cours, soit dans le cadre de leurs « entrainements » à la maison (location d'instruments) :

- 2 flûtes petites mains
- 3 saxophones petites mains
- 1 clarinettes d'étude
- 1 cornet
- 2 trombones d'étude
- 1 vibraphone

Le total de ces acquisitions (instruments) s'élève à 11 230 €.

S'y ajoutent quelques acquisitions supplémentaires, notamment 1 chaîne hifi et 1 tabouret de piano pour un montant de 469 €.

Le total de l'investissement se porte donc pour l'année 2023 à 12 264 €.

L'année 2022 a été ponctuée par nombre de manifestations qui ont marqué le retour à la normale après deux années marquées par la crise sanitaire.



Pôle ressources

En 2023, il y a eu :

7 Bureaux :

- 02 février
- 30 mars
- 11 mai
- 22 juin
- 14 septembre
- 19 octobre
- 07 décembre

8 Conseils communautaires :

- 17 janvier
- 23 février
- 06 avril
- 25 mai
- 29 juin
- 28 septembre
- 09 novembre
- 14 décembre

En tout, 281 délibérations ont été adoptées.





A/ Ressources humaines



Le service des Ressources Humaines est composé de 2 agents (2 ETP).

Au 31 décembre 2023, l'**état des effectifs** intercommunaux était le suivant :

106 agents (représentant 91,66 ETP) dont ;

- 83 agents titulaires + 3 stagiaires,
- 20 agents contractuels,
- 41 femmes,
- 65 hommes.

Au niveau de la **formation** :

50 agents ont bénéficié d'une formation en 2023 pour un total de jours de formation de 217,5.

Au niveau du suivi des **carrières des agents** :

234 arrêtés et 34 contrats ont été établis.

Mise en place d'une solution de gestion des temps et de planification

Dans le cadre de l'évolution des services et en réponse notamment à l'augmentation des effectifs, le service Ressources humaines s'est doté de nouveaux outils performants de gestion des temps de travail et de planification dont la mise en place a eu lieu en 2023.

L'objectif est de mieux gérer le temps de travail des agents afin de gagner en efficacité et en autonomie. La solution proposée par la société BODET, qui a été retenue, permet un traitement dématérialisé et sécurisé des données et répond aux objectifs recherchés à la fois réglementaires, opérationnels et sociaux.

Les principales fonctionnalités :

- Collecte entrées / sorties par badgeuse (sur site et à distance en télétravail)
- Gestion des demandes de congés (dématérialisées)
- Gestion des absences (congés, maladies, RTT, ASA...).



B / Finances et Comptabilité



Le service Finances / Comptabilité est composé de 2 agents (1,9 ETP). Il gère les 16 budgets de la collectivité : un budget général et 15 budgets annexes.

En 2023, le service a réalisé 6 855 actes dont 4 604 mandats de paiement et 2 251 titres de recette.

Participations financières aux partenaires

STRUCTURE	MONTANT
ADN-FC	30 000 €
SDIS	1 248 701 €
SCoT	36 144,78 €
Pôle métropolitain	40 589 €
AUTB	35 000 €
Belfort Tourisme	8 000 €
MEDEF	10 000 €
La Ressourcerie 90	14 000 €
Vell'Com	10 000 €
Chacasol	18 000 €
TOTAL	1 450 434,78 €

Fonds de concours

Le montant des fonds de concours d'investissement attribués aux communes en 2023 s'élève à 457 411,36 €. Cette même année, 425 840,71 € ont été versés.

A noter : les fonds attribués ne sont pas forcément versés la même année.

COMMUNE	Nombre de projets	Cout total € HT	FDC CCST 2023 € HT
BORON	1	398 300,00 €	119 490,00 €
BREBOTTE	4	141 792,61 €	42 585,00 €
CHAVANATTE	1	165 985,00 €	66 394,00 €
COURCELLES	4	112 971,20 €	26 367,23 €
CROIX	1	36 636,00 €	12 318,00 €
FAVEROIS	5	36 417,09 €	14 311,97 €
FECHE-L'ÉGLISE	3	60 506,96 €	14 738,20 €
FLORIMONT	1	158 342,70 €	10 000,00 €
FROIDEFONTAINE	1	21 460,00 €	6 438,00 €
GROSNE	1	1 353,00 €	676,50 €
JONCHEREY	4	156 198,23 €	71 052,83 €
MONTBOUTON	1	13 817,41 €	6 908,00 €
RECHESY	1	3 214,00 €	1 607,00 €
RECOUVRANCE	1	1 908,33 €	954,13 €
SAINTE-DIZIER-L'ÉVÊQUE	1	31 944,65 €	9 500,00 €
SUARCE	2	54 181,21 €	20 351,30 €
VELLESCOT	4	58 573,24 €	14 924,74 €
VILLARS-LE-SEC	2	46 588,93 €	18 794,46 €
TOTAL		1 500 190,56 €	457 411,36 €

Le montant des fonds de concours de fonctionnement versés aux communes membres en 2023 est de 363 500 €.

Abréviations

ADN FC	Agence de Développement Économique Nord Franche-Comté
AER BFC	Agence Économique Régionale Bourgogne Franche-Comté
ANAH	Agence Nationale de l'Habitat
ANC	Assainissement Non Collectif
AUTB	Agence d'Urbanisme du Territoire de Belfort
CADD	Contrat d'Aménagement et de Développement Durable
CCA	Compensations Collectives Agricoles
CCI90	Chambre de Commerce et d'Industrie du Territoire de Belfort
CCST	Communauté de communes du Sud Territoire
CIA	Chambre Interdépartementale d'Agriculture Doubs - Territoire de Belfort
CISPD	Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance
CRD	Conservatoire à Rayonnement Départemental
CUa	Certificat d'Urbanisme d'information
CUb	Certificat d'Urbanisme opérationnel
DDT90	Direction Départementale des Territoires du Territoire de Belfort
DDS	Déchets Diffus Spécifiques
DETR	Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux
DP	Déclaration Préalable
DSIL	Dotation de Soutien à l'Investissement Local
ECT	Extension des Consignes de Tri
EHPAD	Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes
EPCI	Établissement Public de Coopération Intercommunale
ETP	Équivalent Temps Plein
GEMAPI	GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations
MEDEF	Mouvement des Entreprises de France
OCMACS	Opération Collective de Modernisation de l'Artisanat, du Commerce et des Services
OMR	Ordures Ménagères Résiduelles
OPAH	Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat
PA	Permis d'Aménager
PAT	Projet Alimentaire Territorial
PAV	Point d'Apport Volontaire
PC	Permis de Construire
PCAET	Plan Climat Air Energie Territorial
PD	Permis de démolir
SAGE	Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux
SIG	Système d'Information Géographique
SPANC	Service Public d'Assainissement Non Collectif
STEP	STation d'EPuration
TPE	Très Petite Entreprise
ZAC	Zone d'Aménagement Concerté

Envoyé en préfecture le 13/11/2024

Reçu en préfecture le 13/11/2024

Publié le

Bracer
Lévault

ID : 090-249000241-20241107-2024_07_01-DE

Beaucourt

Boron

Brebotte

Bretagne

Chavanatte

Chavannes-les-Grands

Courcelles

Courtelevant

Croix

Delle

Faverois

Fêche-l'Église

Florimont

Froidefontaine

Grandvillars

Grosne

Joncherey

Lebetain

Lepuix-Neuf

Montbouton

Réchésy

Recouvrance

Saint-Dizier-l'Évêque

Suarce

Thiancourt

Vellescot

Villars-le-Sec



www.cc-sud-territoire.fr